

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

29e séance

tenue le

mercredi 11 novembre 1992

à 10 heures

New York

FEB 10 1993

PROCES-VERBAL DE LA 29e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)

puis : M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)

puis : M. ELARABY (Egypte)

puis : M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)

puis : M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

SEANCE SPECIALE CONSACREE A L'EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PUBLIE
AU TITRE DU POINT 63 f) DE L'ORDRE DU JOUR, INTITULE "NOUVELLES DIMENSIONS DES
ARMEMENTS ET DU DESARMEMENT DANS LA PERIODE DE L'APRES-GUERRE FROIDE"

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/47/PV.29

3 février 1993

FRANCAIS

93-61817 1389L (F)

La séance est ouverte à 10 h 30.

SEANCE SPECIALE CONSACREE A L'EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PUBLIE AU TITRE DU POINT 63 f) DE L'ORDRE DU JOUR, INTITULE "NOUVELLES DIMENSIONS DES ARMEMENTS ET DU DESARMEMENT DANS LA PERIODE DE L'APRES-GUERRE FROIDE" (A/C.1/47/7).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par la Commission à sa 26e séance le jeudi 5 novembre, la séance de ce matin sera consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général de l'ONU, présenté au titre du point 63 f) et intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7).

Le premier orateur est le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Vladimir Petrovsky, à qui je donne la parole.

M. PETROVSKY (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux d'avoir une autre occasion de prendre la parole à la Première Commission. A cette session, la Commission, sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, a déjà obtenu des résultats tangibles, et les débats à mon avis ont été à la fois stimulants et constructifs.

A ce stade des travaux de la Commission, je voudrais de nouveau appeler l'attention des représentants sur le rapport "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), qui a été récemment présenté à la Commission par le Secrétaire général de l'ONU. Le rapport indique comment l'Organisation peut devenir un instrument efficace pour transformer un consensus international sur les questions du désarmement en réalité opérationnelle et s'acquitter ainsi de son objectif de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui est en effet l'essence même de la Charte.

Dans le domaine du désarmement nous sommes confrontés à un double défi de problèmes et de structures. La réponse aux aspects de fond de ce défi est le triple concept contenu dans le rapport : intégration, mondialisation et revitalisation.

Pour parvenir au désarmement authentique, à la fois nucléaire et conventionnel, nous devons l'intégrer dans la structure plus large d'un

M. Petrovsky

système international de paix et de sécurité, avec les préoccupations économiques et sociales. Les efforts de règlement des conflits - diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix et consolidation de la paix - devraient s'accompagner de mesures spécifiques du contrôle des armements et du désarmement. Nous devons mondialiser le désarmement et faire participer tous les Etats au processus. Le projet de convention sur une interdiction complète des armes chimiques est un exemple de la mondialisation de ce processus. Et, bien sûr, nous devons renforcer et revitaliser les réalisations passées dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le système existant d'accords et de traités est une base solide pour nos réalisations futures.

Quant au défi posé par la structure, le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport, a soulevé plusieurs questions importantes et urgentes, qui à mon avis devraient être examinées par la Commission. En particulier, je pense à la réévaluation des mécanismes internationaux des négociations de désarmement. Les réformes, le renouveau et la revitalisation font partie de la vie de toute organisation. Le concept de revitalisation peut être particulièrement utile à cet égard. A titre pratique, je voudrais faire allusion aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 sur le désarmement et les documents présentés ici.

Il a été dit que les documents de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sont la "bible" du désarmement. En effet, si nous examinons ces documents, nous voyons qu'ils abondent en idées qui pourraient finalement être exploitées. Non seulement les documents de la session ont une importance considérable mais les annexes présentent également un grand intérêt.

Tout en examinant la question plus vaste des mécanismes, il est encourageant de voir que, cette année, la Commission a nettement renforcé l'efficacité de ses travaux. Pour la première fois il y a une discussion conjointe sur des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationales, qui devraient probablement être considérés comme une application pratique du concept d'intégration. Le nombre de projets de résolution présentés pour adoption a également beaucoup diminué. Cependant, ce sont là les premiers pas, très prudents, dans la bonne direction.

M. Petrovsky

Je voudrais dire très franchement à la Commission que nous n'avons rien de prêt pour la réorganisation des mécanismes multilatéraux de désarmement. Nous suggérons plutôt une recherche collective fondée sur l'expérience passée et la nouvelle façon de voir le monde. Notre seule ferme intention est de renforcer le Bureau des affaires de désarmement du Département des affaires politiques en tant qu'élément central du Secrétariat dans ce domaine. Nous sommes très reconnaissants de la contribution à la Campagne mondiale pour le désarmement qui continue d'être notre activité principale. Nous pensons que le Bureau des affaires de désarmement, tout en poursuivant son expérience valable dans le domaine de la diffusion de l'information et en apportant le savoir-faire du désarmement aux différentes régions du monde, devrait être davantage orienté vers l'action. Dans ce contexte, le Registre des armes qui doit entrer en vigueur au printemps prochain aura une importance particulière. Nous avons besoin du plein appui des Etats Membres afin de l'exécuter d'une façon positive.

A mon avis, dans notre monde en évolution, la Commission devrait concentrer ses efforts sur la question de fond du désarmement et sur les questions de sécurité internationale, plutôt que sur la forme : aller de l'avant avec audace et adopter une approche innovatrice et inhabituelle. Il est urgent de lier les mesures de désarmement aux efforts nécessaires pour régler les conflits régionaux et aux travaux de diplomatie préventive. Nous venons de faire le premier pas dans cette direction en traitant des questions de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix en Europe et en Asie.

Il est également très important d'examiner les nouveaux problèmes qui commencent à apparaître à l'ordre du jour du désarmement. Comme je l'ai mentionné, un ensemble entièrement nouveau de ce qu'on appelle les questions d'après désarmement apparaît, des questions qui n'ont pas encore été traitées par la communauté du désarmement. Le défi qui se pose est de formuler une politique à suivre afin de faire face à une génération nouvelle et variée de problèmes dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

M. Petrovsky

Nos objectifs et nos priorités, tels qu'énoncés dans le rapport du Secrétaire général, sont pratiques et réalisables. On peut dire qu'aussi loin que l'on remonte dans l'histoire les êtres humains se sont fait la guerre. Laissons les philosophes décider si l'agressivité est inhérente à la nature humaine. Toutefois, avec les progrès réalisés dans la mise au point des armes, les sociétés ne peuvent plus se permettre de régler leurs problèmes en recourant à la menace d'anéantissement mutuel. Il faut trouver de nouveaux, de meilleurs moyens d'orienter les conflits vers des voies non violentes et en politique internationale l'un des meilleurs moyens de réduire la violence dans les relations entre Etats est la réglementation des armements et le désarmement - l'un des principaux objectifs de l'ONU.

J'espère sincèrement que les représentants à la Première Commission, qui sont à l'heure actuelle les meilleurs experts mondiaux en matière de désarmement, sauront trouver une solution aux problèmes pressants auxquels notre monde en évolution doit aujourd'hui faire face.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis certain que la Première Commission examinera la déclaration que vient de faire le Secrétaire général adjoint et qu'elle partagera pleinement les vues qu'il a exprimées.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : La Communauté européenne et ses Etats membres remercient le Secrétaire général de son rapport, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", qu'il a présenté dans la déclaration qu'il a faite à l'occasion de la célébration de la Semaine du désarmement par la Première Commission.

Comme vous, Monsieur le Président, nous aimerions saluer la présence à cette importante séance du Secrétaire général adjoint Petrovsky et le remercier de sa déclaration, qui sera examinée avec le plus vif intérêt.

Comme nous l'avons dit clairement dans le cadre du débat général le 12 octobre, nous partageons les vues exprimées par le Secrétaire général sur les changements dramatiques qui se sont produits dans le monde et les progrès marquants enregistrés dans un certain nombre d'importants domaines du désarmement. Il est vrai aussi que si le monde est devenu plus sûr - en particulier grâce à la fin de la guerre froide - les conflits armés qui font rage dans un nombre alarmant de régions du monde ont créé de nouvelles

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

incertitudes et de nouveaux défis. Cela confirme bien l'opinion du Secrétaire général, à savoir que le désarmement reste l'élément central de l'ordre du jour international.

Par trois mots clefs, le Secrétaire général offre une perspective appropriée : intégration, mondialisation et revitalisation. Nous voudrions évoquer brièvement ces trois éléments.

Pour commencer, il y a l'intégration. Il est vrai que bon nombre des problèmes mondiaux sont liés. La sécurité est indivisible et elle revêt de nombreux aspects. Les questions du désarmement influent sur les facteurs économiques et politiques et vice-versa. Le désarmement ne peut pas et ne pourra jamais être envisagé en dehors des différents aspects de la sécurité des Etats. En outre, à la lumière des changements qui se sont produits récemment, nous convenons avec le Secrétaire général que les circonstances se prêtent davantage à l'intégration des questions de désarmement et de réglementation des armements dans la structure plus large de l'agenda pour la paix et la sécurité internationales.

C'est dire qu'en plus de s'efforcer comme on le fait actuellement d'améliorer la sécurité au niveau le plus bas possible d'armements, il faut à nouveau insister sur le règlement pacifique des différends, au niveau régional notamment; sur la nécessité d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, comme l'a souligné le Conseil de sécurité le 31 janvier de cette année; et sur l'importance croissante des mesures de confiance, de la transparence en matière d'armements et du transfert de technologie de pointe.

Ces aspects intimement liés exigent des approches complémentaires de la part de la communauté internationale dans les cadres multilatéraux appropriés, en maintenant et en utilisant les compétences voulues. Cela amène au concept de mondialisation. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que tous les Etats devraient véritablement s'engager dans le processus de désarmement. Comme il le fait remarquer :

"L'argument selon lequel les principales puissances militaires devraient être les premières à désarmer est trop souvent invoqué par certains Etats pour éviter de prendre des mesures de désarmement concrètes; cet argument n'est plus valable." (A/C.1/47/7, par. 15)

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Puis :

"L'objectif est d'élargir les efforts de désarmement pour y inclure non seulement les accords bilatéraux mais également les arrangements multilatéraux dans le cadre d'un processus mondial auquel tous les Etats seraient associés." (Ibid.)

Pour résumer, nous pensons que la mondialisation suppose que l'on donne toute l'importance voulue aux initiatives unilatérales, aux accords bilatéraux et aux arrangements multilatéraux, tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

Le parachèvement de la Convention sur les armes chimiques est la preuve la plus récente du succès des efforts entrepris au niveau mondial. Dans le domaine nucléaire, au-delà de la décision des deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires de réduire considérablement leurs arsenaux, de celle d'autres Etats dotés d'armes nucléaires de réduire certains de leurs programmes d'armes nucléaires ainsi que celle de plusieurs autres de limiter leurs essais, il incombe à la communauté internationale de jouer un important rôle afin d'accélérer encore le processus de désarmement nucléaire. Les 154 Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se préparent pour la Conférence de 1995 qui, comme l'a souligné le Secrétaire général, devrait conduire à prolonger indéfiniment la durée de ce traité fondamental.

L'Organisation des Nations Unies a créé le Registre des armes classiques et elle s'est engagée à étudier les modalités de son élargissement futur. Nous espérons que les Etats Membres participeront pleinement au Registre.

La Conférence du désarmement a entrepris d'examiner les moyens d'améliorer la transparence en matière d'armements et de transferts de technologie de pointe ayant des applications militaires. Nous devons nous appuyer sur ces bases solides pour aller de l'avant. Il appartient en l'occurrence à chacun d'entre nous de jouer pleinement son rôle.

En ce qui concerne la revitalisation, les réalisations récentes sur tous les aspects de la maîtrise des armements et du désarmement - bilatéral, mondial et régional - ont suscité une volonté déterminée de poursuivre activement le processus. Nous devons maintenant nous assurer que nous disposons des moyens nécessaires pour faire plus encore. De grands événements se sont produits à cet égard au sein du système des Nations Unies.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

L'historique réunion au sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992 a permis à ce dernier de renforcer son rôle d'organe suprême de la communauté internationale pour le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité, pour la gestion des crises et l'application des normes internationales sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

Sir Michael Weston (Royaume-Uni)

Les travaux de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sont animés d'un nouvel esprit. La Commission du désarmement, l'organe délibérant des Nations Unies sur le désarmement, a rationalisé ses travaux, et nous appuyons ses efforts pour diriger son attention vers des questions plus concrètes. La Première Commission fait présentement l'expérience d'un esprit croissant de consensus sur des initiatives pratiques et orientées vers l'avenir permettant aux Etats membres d'avoir une vision globale du désarmement et de la sécurité.

Le Secrétariat est engagé sur la voie de la restructuration, et nous nous en félicitons. Nous espérons que cela lui permettra de continuer à s'acquitter avec efficacité des tâches que lui ont confiées les Etats Membres.

Le rôle central de la Conférence du désarmement en tant qu'organe unique de négociation sur le désarmement multilatéral de la communauté internationale vient d'être démontré encore une fois. Avec la conclusion de la Convention sur les armes chimiques, premier traité mondial pour éliminer d'une façon vérifiable toute une classe d'armes de destruction massive, la Conférence du désarmement a démontré sa capacité de s'acquitter avec efficacité de tâches stimulantes et complexes. Comme le note le Secrétaire général, la Conférence du désarmement a également décidé d'entreprendre un examen de son ordre du jour, de sa composition et de ses méthodes en vue d'être en mesure de s'acquitter de son rôle, compte tenu des liens étroits existant entre les divers aspects de la sécurité internationale. De façon à lui permettre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités, nous appuyons un prochain accroissement du nombre de ses membres, ce qui traduirait plus fidèlement le niveau d'intérêt que ses travaux suscitent dans l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes certains que la Conférence fera rapport à l'Assemblée générale, dans un avenir proche, sur les résultats de l'examen de ces questions.

Comme il ressort clairement du rapport du Secrétaire général, il reste un travail difficile à faire. Nous devrions tous faire notre possible pour garantir que les objectifs de la communauté internationale, tels que soulignés par le Secrétaire général, soient vraiment réalisés. Pour leur part, la Communauté européenne et ses Etats membres n'épargneront aucun effort dans cette direction.

Mme MASON (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement canadien estime que le rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7) est un complément bienvenu à l'"Agenda pour la paix" (A/47/277). Il rend possible des solutions réelles aux problèmes auxquels est confrontée l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité alors même qu'elle s'éloigne de la rhétorique de la guerre froide qui a tant marqué le débat dans le passé et qu'elle commence à définir une méthode d'approche susceptible de permettre à la communauté internationale de répondre plus efficacement au défi de l'après-guerre froide en favorisant un système de sécurité coopérative mondiale.

Dans les domaines de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement, le Gouvernement canadien appuie fermement la thèse centrale du rapport, à savoir que trois thèmes clefs - intégration, mondialisation et revitalisation - sont le fondement d'un effort international accru pour rehausser l'efficacité de la maîtrise des armements et du désarmement. En particulier, nous reprenons pour nous l'affirmation - comme le représentant du Royaume-Uni vient de le faire, au nom des Douze - que le processus de limitation des armements et de désarmement est l'affaire de chaque Etat. De même, comme les Douze, nous affirmons avec le Secrétaire général que le désarmement continue d'avoir un rapport central avec la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes d'accord en principe avec la notion voulant que le désarmement et les procédures d'inspection jouent un rôle important dans le domaine du renforcement de la paix. Nous ajouterons aussi que la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement peut également faciliter les activités de l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive comme dans ceux du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix après les conflits.

Le Canada est aussi encouragé de constater un intérêt croissant parmi les nations pour la mise au point de méthodes d'approche régionales de maîtrise des armements et de désarmement. Le Canada estime que les méthodes d'approche régionales du désarmement peuvent apporter une contribution précieuse à la poursuite collective des objectifs plus larges en matière de désarmement et de sécurité internationale.

Mme Mason (Canada)

Le Canada note le rôle important que joue le Bureau des affaires de désarmement pour aider aux méthodes d'approche régionales du désarmement et pour mettre en oeuvre le Registre des armes classiques des Nations Unies. Comme je l'ai déclaré au cours du débat général, le 15 octobre, le Canada croit que l'ONU a un rôle important à jouer dans la promotion de mécanismes officieux de dialogue, en particulier dans les régions ou sous-régions où les cadres institutionnels pour de telles discussions ne sont pas encore pleinement développés. Le Canada se félicite des activités en cours du Bureau des affaires de désarmement.

Manifestement, beaucoup d'autres Etats Membres sont du même avis, à voir l'appui apporté aux trois centres régionaux des Nations Unies et à d'autres activités connexes du Bureau des affaires de désarmement, lors de la dixième Conférence pour les annonces de contributions pour la Campagne mondiale pour le désarmement. Les Etats Membres participants se rappelleront que, cette année, la tendance des dernières années de réduire les annonces de contributions a été renversée de façon spectaculaire, avec une augmentation de plus de 50 % du total de l'année précédente.

Nous souscrivons sans réserve à l'observation du Secrétaire général selon laquelle la transparence dans les armements et d'autres mesures de confiance sont une tendance importante que nous devons encourager et que le Registre des armes classiques des Nations Unies est une mesure pratique importante. Nous nous félicitons en particulier de la garantie donnée par le Secrétaire général à l'effet que les Nations Unies feront tout leur possible pour faire du Registre un succès, garantissant notamment, nous le supposons, que des ressources suffisantes lui soient consacrées. De son côté, le Canada supporte systématiquement et activement la notion de transparence dans le domaine des armements. Nous avons l'intention de travailler activement pour garantir que le plus grand nombre possible d'Etats se conforment intégralement au Registre des armes en fournissant les données et les informations appropriées avant la limite fixée à avril 1993.

Malgré l'évolution positive des dernières années, nous reconnaissons que la prolifération de la technologie et de l'équipement permettant de construire des armes de destruction massive continue d'être une source d'instabilité et, comme l'a constaté la déclaration du Sommet historique du Conseil de sécurité,

Mme Mason (Canada)

constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le système multilatéral doit réagir rapidement et continuer de se concentrer sur deux principales méthodes d'approche. La première consiste à confirmer et à renforcer les instruments mondiaux existants - le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, pour n'en nommer que deux - y compris notamment des tâches comme signer et ratifier la Convention sur les armes chimiques, conclure un traité complet d'interdiction des essais nucléaires, et continuer de développer et, si possible, de coordonner le contrôle des technologies délicates. La deuxième méthode d'approche consiste à mettre au point et à appliquer des régimes de maîtrise des armements régionaux en reliant des mesures mondiales et des mesures spécifiquement régionales selon le besoin.

Nous encourageons tous les pays à se porter signataires originaux de la Convention sur les armes chimiques et à signer le Traité sur la non-prolifération. Comme le dit le Secrétaire général, le TNP doit être prolongé indéfiniment et sans conditions.

Nous prenons note avec intérêt de la proposition d'examiner le rôle des marchands d'armes privés internationaux et leur relation avec le problème croissant des transferts internationaux d'armes. Il est inquiétant de constater que ces transferts se font au détriment du développement humain, social et économique. La proposition de créer un groupe spécial pour conseiller les Etats Membres sur les programmes de conversion militaire est également digne de louange.

L'environnement mondial en matière de sécurité a évolué rapidement depuis la fin de la guerre froide. Les chances et les défis se multiplient à mesure que l'ordre international est restructuré. Comme la Commission spéciale créée par le Conseil de sécurité l'a démontré, il y a des chances pour que le Conseil de sécurité s'implique dans le maintien, le rétablissement et l'édification de la paix, en particulier dans le domaine des mesures de vérification. A cet égard, le Canada serait très intéressé à recevoir de plus amples détails sur le rôle que le Secrétaire général prévoit pour le Conseil de sécurité dans les questions de désarmement, et en particulier dans la mise en oeuvre de la non-prolifération.

Mme Mason (Canada)

Nous appuyons fermement la proposition du Secrétaire général d'entreprendre une réévaluation des mécanismes de désarmement de l'ONU pour garantir qu'ils soient capables de faire face aux réalités et aux priorités nouvelles de notre époque. Un point de départ utile, selon nous, serait de rappeler les principales fonctions de chacun des trois organes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement : la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

Pour le Canada, le rôle de la Première Commission, organe délibérant mondial, consiste à cerner les priorités de la maîtrise multilatérale des armements et de l'ordre du jour du désarmement, à mettre en lumière les questions, à mobiliser les appuis et à donner l'élan, c'est-à-dire élargir le terrain d'entente, premier pas essentiel dans le processus plus large d'élaboration de normes internationales pour ce qui est de la maîtrise des armements et du désarmement. Ce processus non seulement contribue à l'identification et à la promotion de larges principes, mais, de plus en plus, comme le Registre des armes le montre à l'évidence, il se concentre sur des mesures concrètes que la communauté internationale peut adopter pour atteindre des objectifs ou des normes plus larges.

Mme Mason (Canada)

Je passe maintenant à la Commission du désarmement des Nations Unies, qui est le deuxième organe de délibérations mondial. A notre avis, son rôle principal consiste à permettre des débats précis sur un ordre du jour limité sans subir la pression inhérente au vote de résolutions. Son rôle englobe des discussions théoriques et l'édification de consensus en ce qui concerne le contrôle des armements et les questions de sécurité internationale afférentes - le transfert de technologie, par exemple - de même que la définition de mesures mondiales et régionales pour des négociations menées ailleurs.

Le rôle de la Conférence du désarmement est évidemment de négocier des instruments mondiaux de contrôle des armements et de désarmement.

Ainsi, les trois organes multilatéraux de contrôle des armements et de désarmement ont des fonctions différentes, mais complémentaires et interreliées. La question centrale du processus de réforme porte donc sur la meilleure manière de rationaliser les travaux de ces trois organes pour faire en sorte que chacun séparément, et les trois pris ensemble, contribuent aussi efficacement que possible à la promotion de la sécurité commune mondiale.

De l'avis du Canada, comme je l'ai déclaré le 15 octobre dernier, le point de départ doit être le rôle du Bureau des affaires de désarmement en tant que pivot du rôle revitalisé de l'ONU en matière de contrôle des armements et de désarmement multilatéraux. Ainsi, le Canada se félicite particulièrement de l'engagement pris par le Secrétaire général adjoint Petrovsky, dans sa déclaration faite ici aujourd'hui, envers le renforcement du Bureau des affaires de désarmement afin qu'il puisse effectivement servir de pivot. En ce qui concerne spécifiquement la Première Commission, nous devons clairement accélérer le travail de rationalisation, l'établissement de priorités concrètes et pratiques ainsi que la diminution du nombre de résolutions et l'accroissement d'un véritable dialogue.

Le processus connu sous le nom d'Amis de la présidence qui a été entrepris sous l'égide du Président de la Première Commission est, à notre avis, un mécanisme important, et nous devons donc examiner de quelle façon nous pouvons poursuivre ce travail entre les sessions d'une manière efficace.

C'est relativement à la Commission du désarmement des Nations Unies que le processus de réforme est le plus avancé. Nous avons franchi l'étape des débats théoriques et sommes maintenant en voie de régler des problèmes très

Mme Mason (Canada)

concrets en ce qui a trait à la gestion du nouvel ordre du jour afin d'assurer une prévisibilité, tout en nous permettant d'intégrer en temps opportun des questions plus actuelles.

Cela dit, nous sommes toutefois d'avis que la Commission du désarmement se trouve dans une phase où elle a trop de temps pour s'engager dans un débat général, mais, sans une meilleure préparation des délégations, trop peu de temps pour un dialogue approfondi sur des questions complexes au sujet desquelles il existe encore des divergences de vue fondamentales. Afin que la Commission du désarmement puisse réaliser son plein potentiel, tous les efforts doivent être déployés pour que des documents de travail précis - reflétant préférablement les efforts communs de divers pays qui défendent différentes opinions - soient distribués avant la session de façon que les délégations puissent se préparer à un dialogue approfondi.

Le Canada appuie fermement l'appel lancé par le Secrétaire général à la Conférence du désarmement pour qu'elle intensifie ses efforts en vue de rationaliser son ordre du jour et sa composition afin de refléter la nouvelle situation géopolitique. Cependant, le Canada a des réserves au sujet de la possibilité que la Conférence du désarmement assume un rôle d'organe d'examen et de supervision permanent dans le cas de certains accords multilatéraux actuels en matière de contrôle des armements et de désarmement. A notre avis, la raison d'être de la Conférence du désarmement ne doit pas être redéfinie pour en faire autre chose que l'unique organe de la famille des Nations Unies habilité à négocier des accords mondiaux de contrôle des armements.

J'ai mentionné précédemment les relations unissant les trois organes multilatéraux de contrôle des armements et de désarmement, et cette question a été mise en relief au cours du processus des Amis de la présidence que j'ai évoqué plus tôt. De l'avis du Canada, notre processus de réforme - y compris tout mécanisme intersessionnel éventuellement mis au point - doit prendre en compte ces relations et le fait qu'aucun de ces trois organes n'est habilité à assumer à lui seul toute la responsabilité pour cette question.

Le rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", comme l'"Agenda pour la paix", est un document intellectuellement stimulant. Nous sommes d'accord pour dire qu'il existe un parallèle entre le règlement des

Mme Mason (Canada)

conflits et le désarmement : le processus de règlement des conflits doit être soutenu par des mesures concrètes de contrôle des armements et de désarmement. L'engagement personnel du Secrétaire général sur ces questions est des plus louables.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Une proposition des pays non alignés a rendu possible cette séance. Nous nous félicitons de cette occasion de dialoguer avec le Secrétaire général adjoint Petrovsky sur des questions qui intéressent tous les membres de la Première Commission. Nous partageons son opinion qu'avec cette réunion, l'Assemblée générale se lance dans une recherche collective dans le domaine du désarmement, après des décennies d'affrontement bipolaire. Dans le cadre de cette recherche, nous devons identifier les problèmes et la structure multilatérale permettant de les résoudre. Nous devons également faire en sorte que nos interventions actuelles et futures à ce sujet soient brèves et que l'objet de notre débat soit concret.

Depuis sa création, l'ONU s'est vouée à l'instauration du désarmement, à commencer par le désarmement nucléaire. Dans les années 50, deux objectifs principaux ont été fixés à l'action de l'ONU dans ce domaine : l'élimination des armes de destruction massive et le désarmement général et complet sous contrôle international efficace. A la longue, nous sommes parvenus à renforcer le Secrétariat de l'ONU en matière de désarmement, et l'Assemblée générale, lors de la session extraordinaire de 1978, a abouti à un accord unanime - je répète : un accord unanime - relativement à la teneur d'un document qui englobe toute la gamme des éléments liés au désarmement, y compris ce qu'on a appelé le mécanisme de désarmement : la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission de l'Assemblée générale. Il y a quelques années, la Commission du désarmement a amorcé un processus de réforme et, à l'heure actuelle, la Conférence du désarmement à Genève examine son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociations, à la lumière de la conclusion de la Convention sur les armes chimiques.

Par ailleurs, avec la fin de la guerre froide et l'élection de son nouveau Secrétaire général, l'ONU s'efforce de s'adapter à la nouvelle réalité internationale. La réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue

M. Marín Bosch (Mexique)

le 31 janvier dernier et le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" constituent des manifestations claires de ce processus d'adaptation, et le rapport du Secrétaire général sur les "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7) en est une autre.

Ce rapport doit faire l'objet d'un examen attentif, car il indique de nouvelles voies que nous ne sommes peut-être pas tous parvenus à comprendre précisément. Ainsi, nous sommes préoccupés par le fait que ce rapport ne mentionne nullement le Document final de 1978.

Or pour tout processus de changement, les Etats Membres de l'Organisation devraient être en mesure de participer activement à la définition dudit changement. La dernière fois que cela s'est produit a été lors de la session extraordinaire tenue en 1978 par l'Assemblée générale, et il serait peut-être approprié de convoquer une nouvelle session extraordinaire. Mais il faut du temps pour cela, et le temps est précisément ce qui nous manque aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'a commencé à être évoquée la possibilité de tenir une brève reprise de session de la Première Commission en février ou en mars. Brève signifierait ici environ cinq jours. L'objet de la reprise de session serait l'examen des fonctions et interrelations des diverses instances de désarmement ainsi que des propositions visant à modifier la structure du Secrétariat en ce qui concerne cette question. Il devrait y avoir un échange de vues franc et concret afin d'aboutir à un accord sur ce que nous attendons des différentes instances et du Secrétariat en matière de désarmement.

M. Marín Bosch (Mexique)

Il faudra à cette fin connaître en détail les avis et les intentions tant des pays que du Secrétariat lui-même.

En conclusion, ma délégation pense que tout ce qui a été fait au Secrétariat, comme dans d'autres organes et instances diverses - ce que M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, appelle "la structure" - ne doit pas être laissé de côté au nom d'une conception soi-disant pragmatique de la situation actuelle. Bien entendu, personne ne peut défendre toutes les structures bureaucratiques, mais personne non plus ne peut nier que le Secrétariat des Nations Unies a fait un excellent travail dans ce domaine, et amoindrir sa signification pour le seul plaisir de l'amoindrir n'aurait aucun sens. Il est vrai que l'affrontement Est-Ouest a disparu, mais les armes sont toujours là. On continue de les fabriquer et de les vendre. Notre approche - notre point de départ - a peut-être changé depuis la fin de la guerre froide, mais les objectifs restent les mêmes : réaliser un monde plus sûr et par conséquent un monde moins armé.

M. PATOKALLIO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Finlande est reconnaissante de cette occasion qui lui est offerte de traiter du récent rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7). Le rapport et les remarques orales du Secrétaire général lors de la séance du 27 octobre de la Première Commission (A/C.1/47/PV.18) constituent un appel, qui vient en temps opportun, en vue de réexaminer le rôle des Nations Unies en matière de limitation des armements et de désarmement. Ils ont été suivis d'une importante déclaration de M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour laquelle nous le remercions. Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que la fin de la bipolarité n'a pas diminué la nécessité du désarmement : elle l'aurait plutôt augmentée.

En même temps, il est important de noter qu'avec la fin de la bipolarité, l'ordre du jour traditionnel des Nations Unies en matière de désarmement, qui est dominé par cette même bipolarité, est de plus en plus hors sujet. A notre avis, le besoin d'une participation accrue des Nations Unies en matière de limitation des armements et de désarmement ne consiste pas à suivre fidèlement l'ancien ordre du jour. Il s'agit plutôt d'aborder les nouvelles dimensions

M. Patokallio (Finlande)

du problème du surarmement. Il s'agit de traiter les nouvelles menaces et les nouvelles possibilités. La rupture des divisions rigides entre Est, Ouest et non-alignés a créé une occasion exceptionnelle de coopération dans une perspective nouvelle axée vers les problèmes.

Comme le souligne le Secrétaire général, le désarmement fait partie intégrante de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits. Toutes ces tâches peuvent être appuyées par différentes mesures concrètes, allant de la démobilisation au déminage, et il est important de les appuyer ainsi. Conceptuellement, néanmoins, il y a très peu de nouveau quant à ce type d'activité des Nations Unies par rapport à l'ère de la guerre froide, si ce n'est son échelle et sa dispersion géographique.

Ce qui est réellement nouveau dans l'ère de l'après-guerre froide, c'est l'intégration du désarmement aux tâches d'imposition de la paix des Nations Unies. Le désarmement et les procédures d'inspection jouent un rôle direct dans l'application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité relative à l'Iraq. Malgré les difficultés, la tâche est accomplie avec succès. A notre avis, les activités de la Commission spéciale des Nations Unies pourraient fournir une expérience utile et des directives pour innover, au cas où des opérations similaires seraient nécessaires à la communauté internationale à l'avenir.

Il est essentiel pour la sécurité de tous les Etats Membres que l'ONU soit prête à agir, conformément à sa Charte, si elle connaissait à nouveau de graves violations d'accords de désarmement multilatéraux ou d'autres menaces à la paix.

A notre avis, les Nations Unies pourraient également jouer un rôle utile en aidant à convertir des actifs militaires en utilisations plus productives. Ceci est particulièrement important pour ce qui est de l'industrie des armes nucléaires de l'ex-Union soviétique. Le rapport du Secrétaire général contient des idées précieuses sur cette question complexe.

En termes plus généraux, il est nécessaire d'intégrer la discussion des nouvelles dimensions du désarmement à d'autres préoccupations importantes de la communauté internationale, telles que le développement, l'environnement et le respect du droit humanitaire.

M. Patokallio (Finlande)

La discussion de la relation entre désarmement et développement, par exemple, est de plus en plus influencée par les niveaux des dépenses militaires par rapport aux dépenses sociales dans les pays récipiendaires. La technologie militaire peut également être utilisée pour aider à protéger l'environnement; de même, les traités existants, tels que la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, peuvent être utilisés pour traiter de nouvelles menaces sur l'environnement.

La situation tragique dans l'ancienne Yougoslavie souligne aussi la nécessité de lier les efforts de désarmement à l'application stricte du droit humanitaire international.

La mondialisation de l'affrontement bipolaire a entravé une bonne part des efforts multilatéraux et régionaux de désarmement. Les liens se sont multipliés. La fin de la bipolarité offre une occasion exceptionnelle pour une véritable mondialisation des efforts de désarmement, notamment pour ce qui est de l'approche régionale. L'on ne peut plus se contenter de ce que l'on pourrait appeler l'attitude de l'"après vous" en matière de désarmement. Comme le Secrétaire général le note à juste titre, l'argument avancé par certains Etats selon lequel les grandes puissances militaires devraient être les premières à désarmer est trop souvent invoqué pour éviter de prendre des mesures de désarmement concrètes.

L'accumulation incessante d'armes classiques, qu'il s'agisse de transferts ou de fabrication locale, dans des régions de tension exige beaucoup plus d'attention qu'auparavant. Dans les cas du Moyen-Orient et de l'ancienne Yougoslavie, nous voyons avec espoir que les processus de paix respectifs accordent une attention continue au besoin de mesures de confiance. L'expérience européenne plus large dans le contexte du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) apporte des éléments utiles en la matière.

Il y a un autre élément de la mondialisation dont je voudrais parler, qui est celui des institutions. Nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que les mécanismes doivent être réévalués afin de répondre aux réalités et aux priorités nouvelles de l'heure. Il est particulièrement nécessaire de regarder sous un jour nouveau la Conférence du

M. Patokallio (Finlande)

désarmement, l'organe qui est chargé de négocier en notre nom à tous, même si nous n'en sommes pas tous membres. Il est bien connu que la Finlande souhaite en devenir membre. A notre avis, la participation devrait être ouverte à tous ceux qui en font la demande et font la preuve de leur volonté d'apporter une contribution. Nous avons noté donc avec une satisfaction particulière que le Secrétaire général a dit dans ses remarques que la participation à la Conférence du désarmement devait être ouverte à un nombre d'Etats plus important.

Nous espérons que la Conférence du désarmement concluera rapidement ses consultations en cours. Le moment est venu de prendre des mesures pratiques pour élargir sa composition. La nouvelle Conférence, à composition non limitée, pourra alors aborder les nouvelles priorités dans le cadre de son ordre du jour avec une vigueur renouvelée. Avec une nouvelle Conférence du désarmement à composition non limitée, le rôle et, en fait, le besoin même de la Commission du désarmement des Nations Unies, devraient être réétudiés. Il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir un organe délibérant distinct, une fois que la Conférence du désarmement sera décrétée à composition non limitée.

De toute manière, il nous semblerait que l'examen du mécanisme de désarmement des Nations Unies devrait être entrepris de manière coordonnée et globale. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première session extraordinaire de l'après-guerre froide consacrée au désarmement, au moment opportun, pourrait être envisagée.

S'appuyer sur les acquis du passé n'est pas seulement sensé, c'est essentiel. Ce n'est nulle part plus vrai que dans le cas de la non-prolifération. La non-prolifération n'était pas une question Est-Ouest. Elle n'est pas, et ne devrait pas être considérée comme une question Nord-Sud. Le Secrétaire général nous rappelle que tous les Etats devraient adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et que, lors de la Conférence de prorogation en 1995, sa durée devrait être prolongée indéfiniment et inconditionnellement. Nous sommes entièrement d'accord. Nous considérons également que tous les Etats devraient signer, ratifier et appliquer la Convention sur les armes chimiques. Une adhésion rapide est particulièrement importante dans les régions où les armes chimiques constituent une menace manifeste à la stabilité régionale et même à la paix.

M. Patokallio (Finlande)

Les régimes multilatéraux de contrôle des exportations seront un complément nécessaire aux efforts de non-prolifération pendant de nombreuses années encore. La Finlande souscrit entièrement à nombre d'entre eux. Cela n'exclut pas, à notre avis, un dialogue multilatéral plus général sur les normes ou les principes directeurs internationaux universellement reconnus concernant les transferts internationaux de technologies de pointe ayant des applications militaires.

L'ONU peut faciliter la non-prolifération et les efforts de réglementation des armements. Un départ a été pris. L'ONU joue déjà un rôle opérationnel en matière de mesures de confiance dans le domaine des armes biologiques. Elle sera chargée d'établir et de tenir un Registre des armes classiques. Avec ces tâches croissantes, il est important d'assurer un financement approprié et un personnel suffisant pour le Bureau des affaires de désarmement à long terme.

M. Patokallio (Finlande)

Nous nous félicitons de la déclaration faite il y a quelques instants par le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, selon laquelle le Secrétariat aurait l'intention de renforcer la position du Bureau des affaires de désarmement comme acteur important dans le domaine du désarmement.

La Commission spéciale des Nations Unies a acquis une expérience sans égale dans le domaine de la vérification. Il est important que, compte tenu de cette expérience et de celle acquise dans d'autres domaines, le rôle de l'ONU en matière de vérification soit considéré dans son ensemble et que les besoins futurs soient prévus. La proposition du Canada à cet effet reçoit notre plein appui.

Le rapport que présente le Secrétaire général est un complément important à son rapport antérieur, l'"Agenda pour la paix".

Le désarmement est l'un des premiers moyens de rétablir la paix. Il serait vraiment paradoxal que, maintenant que le désarmement n'est plus une vision lointaine mais une réalité de tous les jours, l'ONU abandonne le rôle qu'elle s'était donné de le promouvoir. Le rapport du Secrétaire général nous laisse croire que tel ne sera pas le cas.

M. KHALIL (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Je souhaite, dès l'abord, rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport précieux intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". Je tiens également à remercier M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint, pour son importante déclaration d'ouverture.

De même, j'aimerais dire combien la délégation de l'Egypte apprécie les efforts incessants du Secrétariat, et plus particulièrement du Bureau des affaires de désarmement, à cet égard.

Le lien entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales, l'importance de poursuivre la mondialisation du processus de désarmement, de même que la nécessité de renforcer les mécanismes existants sont des questions dignes d'être examinées. Comme le déclare le Secrétaire général dans son rapport, nous devons maintenant échanger nos vues sur la façon de parvenir à un examen plus approfondi de ces questions.

Le rapport présente un certain nombre de propositions constructives qui méritent d'être examinées, parmi lesquelles je citerai, à titre d'exemple : le renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans l'application des mesures

M. Khalil (Egypte)

de désarmement et de régulation des armements; le suivi et la supervision du contrôle des armes par les forces d'observation et de maintien de la paix; l'élargissement du rôle de l'ONU dans le domaine du renforcement de la paix internationale; un rôle plus important pour les organisations régionales dans le domaine du désarmement afin de faciliter la tâche de l'ONU au niveau mondial à cet égard; et l'importance de la transparence et du contrôle des transferts d'armes.

Toutes ces propositions doivent faire l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer les moyens grâce auxquels le but fixé peut être atteint. Nous devons cependant souligner, à cet égard, que la clef du succès réside, d'abord et avant tout, dans la consultation étroite avec les parties directement concernées, dans la prise en compte des caractéristiques et des circonstances objectives des régions en question, en plus de l'objectivité complète dans l'application et de l'absence de sélectivité et de traitement préférentiel ou discriminatoire.

Ceci s'applique aux Etats et aux régions concernés comme aux questions de désarmement. Il est difficile, par exemple, d'accepter qu'on se concentre sur un certain type d'armements parce qu'il est plus facile d'en contrôler la régulation, et d'ajourner la question d'autres types d'armes plus meurtrières encore, dans l'attente de circonstances plus favorables.

Le climat de confiance qui poussera les Etats à s'engager à limiter leurs armements est indivisible. La sécurité est également indivisible. Les efforts doivent donc être intégrés et concentrés sur tous les domaines d'armements, classiques ou non classiques, de manière égale, en ce qui concerne soit la limitation effective de l'armement, soit la transparence, soit encore le contrôle du commerce des armes.

Enfin, le rapport aborde une grande variété de questions liées à la période de l'après-désarmement. La transformation des industries militaires en des entreprises à fins pacifiques, de même que la destruction en toute sûreté des stocks d'armes représentent véritablement le principal défi auquel la communauté internationale et les Etats en développement en particulier devront faire face. Bien que nous nous félicitions du rôle de l'ONU, qui fournit l'expertise technique à cet égard, nous devons tenter de définir ce rôle afin de parvenir à son véritable objectif qui est d'aider la communauté

M. Khalil (Egypte)

internationale en général et les pays en développement en particulier à relever les défis de la prochaine phase dans laquelle le développement sera reconnu comme étant la principale composante de la sécurité nationale.

M. HYLTEINIUS (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous faire part de la satisfaction de ma délégation quant à la tenue de cette séance spéciale de la Première Commission, et je tiens également à remercier la délégation de l'Indonésie de l'avoir proposée. Je note avec beaucoup de plaisir la présence de M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint, et je le remercie de son intéressante déclaration. Je suis particulièrement satisfait de ce qu'il a dit en ce qui concerne l'intention du Secrétariat de renforcer le Bureau des affaires de désarmement.

Cette réunion vient à un moment des plus opportuns et nous donne l'occasion de discuter des incidences de la nouvelle situation internationale sur la limitation des armements et le désarmement en général et sur le rôle de l'ONU dans ce domaine en particulier.

Ma délégation a écouté avec un vif intérêt la déclaration faite par le Secrétaire général le 27 octobre, à l'occasion de la Semaine du désarmement. Nous avons également étudié son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". Il contient un certain nombre d'observations intéressantes qui, j'en suis convaincu, stimuleront le débat dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Ma délégation a noté avec un intérêt particulier et avec satisfaction que le Secrétaire général a souligné combien il est important de renforcer l'approche multilatérale; nous avons également pris note de son appui solide à une interdiction complète des essais nucléaires et à l'élimination complète des armes nucléaires, de sa déclaration que tous les Etats devraient adhérer au Traité sur la non-prolifération et de son évaluation positive de la Convention sur les armes chimiques récemment conclue.

M. Hyltenius (Suède)

La nouvelle situation internationale nous donne toute une série de nouvelles possibilités, notamment dans le domaine du désarmement. Il est de la plus grande importance, toutefois, de ne pas laisser de côté les nouvelles dimensions qu'apportent le nombre accru de protagonistes sur la scène internationale et la désintégration des structures précédentes dans le domaine de la politique en matière de sécurité. Il est donc plus important que jamais d'appliquer une approche à ces questions qui tienne compte du besoin de conclure des accords multilatéraux et mondiaux sur un certain nombre de questions urgentes inscrites à l'ordre du jour international. Je pense en particulier aux questions de la non-prolifération et des transferts internationaux d'armes.

Le problème de la non-prolifération concerne tous les Etats. Il a été mentionné par pratiquement toutes les délégations qui ont pris la parole au cours du débat général à la Première Commission. Il est grand temps pour l'Organisation des Nations Unies d'adopter une méthode d'approche globale à cette question. Un point de départ logique serait d'utiliser l'organe délibérant des Nations Unies, c'est-à-dire la Commission du désarmement, pour discuter de ces questions et élaborer des principes directeurs généraux sur la non-prolifération en mettant tout particulièrement l'accent sur les armes de destruction massive.

La question des transferts internationaux d'armes est aussi déjà traitée dans une grande mesure à l'ONU et à la Conférence du désarmement à Genève. Il faut, toutefois, examiner de plus près le problème des transferts illicites d'armes, et je note avec intérêt que le Secrétaire général recommande dans son rapport "que les Etats se penchent de plus près sur les 'marchands d'armes' privés internationaux". Il indique également

"qu'il est à la fois possible et nécessaire d'imposer des réglementations plus strictes à l'égard de leurs activités". (A/C.1/47/7, par. 31)

Dans ce contexte, il est particulièrement opportun d'inscrire ces points - les questions de non-prolifération et les transferts illicites d'armes - à l'ordre du jour de la Commission du désarmement, comme cela a été proposé par la Suède et la Colombie. Je le mentionne dans ce contexte non seulement parce que ces propositions ont été formulées par ces deux pays et qu'elles auront un effet sur les projets de résolution présentés à la Première Commission, mais également parce qu'elles illustrent aussi l'utilité de la

M. Hyltenius (Suède)

Commission du désarmement en tant qu'instance de délibérations sur des questions qui concernent l'ensemble de la communauté internationale mais qui ne sont pas encore prêtes à être négociées.

Ma délégation note avec beaucoup d'intérêt la section du rapport du Secrétaire général intitulée "Pour un nouveau dispositif". A notre avis, le présent dispositif nous a bien servi. Les difficultés que l'on rencontre pour faire progresser les questions de désarmement ont peu à voir avec le dispositif actuel, que les Etats Membres ont établi par le truchement de l'Assemblée générale. Ces difficultés trouvent leur origine dans la situation politique internationale, comme nous le savons tous. Cela ne signifie pas, toutefois, que nous ne devrions pas examiner activement ce qui pourrait être fait pour améliorer le dispositif.

J'ai déjà parlé de la Commission du désarmement. Ses méthodes de travail et son ordre du jour ont été restructurés récemment avec succès, et rien ne donne à douter que cette commission aura une fonction importante à jouer à l'avenir également. J'ai également donné comme exemple deux questions qui devraient, à notre avis, être incluses à l'ordre du jour de la Commission portant sur les deux prochaines années.

La Conférence du désarmement participe activement, par le truchement de son président, aux consultations sur son ordre du jour et sa composition, et elle a, pendant de nombreuses années, examiné son fonctionnement pour le rendre plus efficace. En outre, la récente conclusion de la Convention sur les armes chimiques a été une grande réalisation de la Conférence. La Première Commission participe également à un processus d'examen de ses méthodes de travail sous la direction de son président.

Certains efforts ont déjà été faits pour adopter un dispositif adapté aux conditions changeantes. La division du travail entre les diverses parties du dispositif du désarmement a été très minutieusement établie. Nous devrions, toutefois, dans cette nouvelle situation internationale, examiner plus avant la structure actuelle et le rôle de l'ONU dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Tout changement éventuel doit être examiné minutieusement avant qu'une décision ne soit prise. C'est un processus important auquel devraient participer tous les Etats Membres. Mon pays attend la possibilité de participer à ce processus.

M. TANAKA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais féliciter M. Vladimir Petrovsky de sa présence ici aujourd'hui et de son intéressante intervention. Cette séance est très importante puisqu'elle offre à tous les membres de la Première Commission la seule occasion peut-être de discuter du rapport du Secrétaire général. Je suis donc très heureux de voir ici M. Petrovsky et j'espère qu'il informera le Secrétaire général des résultats de notre discussion. Le rapport, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", est un document important, et je crois qu'il convient que son auteur comprenne bien ce qu'en pensent les spécialistes du désarmement. Après tout, le dialogue est toujours plus fructueux que le monologue.

Le rapport est le premier document complet dans lequel le Secrétaire général a présenté ses vues sur la manière dont les efforts de maîtrise des armements et de désarmement devraient avancer. Il complète un autre rapport important qu'il a préparé sur les questions de sécurité, l'"Agenda pour la paix". J'apprécie sincèrement ce rapport et je suis heureux de dire que j'en appuie la plupart des éléments. Néanmoins, j'ai quelques remarques à faire et si l'occasion s'en présente je serai heureux de faire des observations plus détaillées à une date ultérieure. Je me limiterai pour aujourd'hui à quelques remarques préliminaires.

J'appuie sans réserve les trois grands thèmes prônés dans le rapport : intégration, mondialisation et revitalisation. Je suis d'accord avec le paragraphe 8 concernant l'intégration. Les liens entre les progrès du désarmement et la mise en place d'un nouveau système de sécurité internationale sont de fait cruciaux. Je crois qu'ils doivent se compléter l'un et l'autre. Pour la mondialisation, je suis d'accord en particulier avec le contenu des paragraphes 15, 16 et 17. Avec la fin de la guerre froide, le désarmement n'est plus essentiellement la responsabilité de deux superpuissances, mais celle de tous les Etats : les cinq Etats dotés d'armes nucléaires et tous les Etats non dotés d'armes nucléaires. Notre expérience de la guerre du Golfe nous a enseigné que nous ne devons pas limiter nos efforts aux armes de destruction massive, mais que nous devons également essayer de réduire les armes classiques. Il est satisfaisant de savoir que le Secrétaire général partage cette opinion.

M. Tanaka (Japon)

Pour ce qui est de la revitalisation, je voudrais faire une observation sur la partie D du chapitre III, notamment le paragraphe 36, parce que le Japon s'intéresse beaucoup à la question de la transparence dans les armements et au Registre des Nations Unies sur les armes classiques. Au paragraphe 36, on lit :

"De votre côté, il est capital que vous fournissiez des ressources

suffisantes pour que cette tâche soit accomplie." (A/C.1/47/7, par. 36)

Je voudrais dire une fois de plus que le Japon a l'intention d'apporter une contribution financière considérable à l'établissement d'un système de base de données au Bureau des affaires du désarmement. Je crois comprendre, que grâce à cette contribution, le système de base de données pourrait être établi et également mis à la disposition du Registre.

Au stade initial, le Registre peut fonctionner et être maintenu en activité dans le cadre des ressources existantes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies si le Secrétaire général reconnaît qu'il s'agit d'une tâche importante de l'Organisation et lui accorde la priorité qu'il convient. Je suis donc très heureux de l'assurance donnée par le Secrétaire général selon laquelle

"... l'Organisation fera de son mieux pour que le Registre puisse servir avec efficacité et succès aux Etats Membres." (Ibid.)

M. Tanaka (Japon)

Le Japon soutient fermement le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie en vue de restructurer l'Organisation et de la rendre plus efficace. Dans le cadre de ces efforts et des niveaux existants de ressources générales de l'Organisation, nous sommes certains que le Bureau des affaires de désarmement, tel qu'il est réorganisé, disposera du personnel nécessaire non seulement pour mettre au point et faire fonctionner le Registre et les bases de données de désarmement, mais également pour s'acquitter efficacement de ses autres tâches prioritaires en matière de désarmement. A cet égard, je me réjouis de ce que M. Petrovsky ait déclaré aujourd'hui qu'il avait la ferme intention de renforcer le Bureau.

Passant maintenant aux conclusions du rapport, notamment à la section intitulée "Pour un nouveau dispositif" (partie IV B), je n'ai pas d'objection à ce que le Comité d'état-major assiste le Conseil de sécurité, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Je voudrais néanmoins souligner que les délégations à la Conférence du désarmement comprennent un personnel militaire compétent et nombreux, dont les conseils ont toujours été utiles. J'ai le sentiment que le Conseil de sécurité pourrait également profiter des conseils de la Conférence, dont les travaux reflètent dûment l'expérience de ces conseillers militaires. Les négociations sur la Convention interdisant les armes chimiques, par exemple, ont beaucoup gagné de la contribution de ce personnel militaire.

Enfin, je voudrais souligner que la Conférence du désarmement étudie en ce moment les voies et moyens d'améliorer son efficacité sous la présidence avisée de M. Kamal, du Pakistan. Par ailleurs, le Président de la Conférence, M. Servais, de la Belgique, avec le concours de M. Nunes Amorim, du Brésil, qui sera le prochain Président, a abordé la question de savoir comment la Conférence pourrait s'adapter aux besoins de la période d'après guerre froide et a commencé les travaux.

Je prends note avec intérêt des opinions exprimées au paragraphe 45 du rapport, mais espère sincèrement que le Secrétaire général formulera ses opinions sur la Conférence du désarmement sur la base des travaux qui seront faits par la Conférence elle-même dans les mois à venir. Il est un point que je souhaite souligner à cet égard, c'est que nous ne devons pas perdre de vue l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement.

M. Tanaka (Japon)

La Conférence a achevé avec succès ses négociations sur la Convention interdisant les armes chimiques. Son utilité a été clairement démontrée. Soyez certains que je n'appuierai aucun effort ou proposition qui pourrait saper un élément si important de la Conférence du désarmement.

M. BATSANOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation de la Fédération de Russie voudrait s'associer aux félicitations qui ont été adressées au Secrétaire général pour son rapport, "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), et exprimer notre satisfaction de voir qu'il recueillera l'attention qu'il mérite. A cet égard, nous nous félicitons de l'occasion que nous fournit la convocation de cette réunion extraordinaire, ici, dans le cadre de la Première Commission. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky. Nous considérons que la déclaration qu'il a faite aujourd'hui est une contribution très importante à notre débat.

Le rapport du Secrétaire général est particulièrement important parce qu'il est en quelque sorte une suite conceptuelle à son rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277) et une contribution importante et opportune au débat que consacre la communauté internationale aux voies et moyens de faire évoluer le désarmement multilatéral dans la période d'après affrontement. Le rapport de M. Boutros-Ghali contient une analyse très approfondie de la situation du processus de désarmement, avec de nombreuses approches et initiatives novatrices qui jettent une nouvelle lumière sur le rôle et la responsabilité des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour répéter ce que certains orateurs ont déjà dit avant moi, nous devons appuyer sans réserve la triple approche de l'intégration, de la mondialisation et de la revitalisation des efforts en vue de limiter les armements et de parvenir au désarmement. Enfin, le rapport du Secrétaire général mène à la conclusion qu'il est nécessaire de créer un nouveau mécanisme de désarmement coordonné qui permettrait à la communauté internationale de répondre activement et avec plus de souplesse aux nouveaux défis et priorités du jour.

Nous devons répondre à la question de savoir si le mécanisme existant peut être amélioré. Certes, il fonctionne actuellement; il produit des résultats. A mon avis, la question de savoir si nous pouvons l'améliorer

M. Batsanov (Fédération de Russie)

revêt de nombreux aspects importants et interdépendants. Il existe une triade stratégique, pour ainsi dire : la Première Commission de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement, organe de délibération, et la Conférence du désarmement, organe de négociation. En outre, nous avons tout un système de conférences chargées d'examiner le fonctionnement de divers accords multilatéraux. Parmi les organisations internationales qui jouent déjà, ou joueront dans l'avenir, un rôle important dans l'exécution des accords multilatéraux de désarmement, figurent l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, et, bientôt, l'organisation qui doit être créée pour s'occuper de l'interdiction des armes chimiques.

Nous ne devons pas oublier non plus le rôle nouveau qu'a déjà commencé à jouer et que continuera de jouer à l'avenir le Conseil de sécurité, y compris le Comité d'état-major, étant donné que la dissémination de diverses catégories d'armes pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. Quant à la relation entre celui-ci et d'autres maillons de ce mécanisme, je voudrais prendre note de l'idée que vient d'exprimer M. Tanaka concernant les rapports possibles entre le personnel militaire de la Conférence du désarmement et le Conseil de sécurité. Il est très important que le mécanisme soit basé sur les concepts de l'intégration et de la revitalisation, qui s'appliqueraient non seulement dans le domaine politique, mais surtout aussi, dans un sens purement pratique, pour promouvoir un rapport optimal entre le coût et la sécurité*.

* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Batsanov (Fédération de Russie)

Cela s'applique également à un important élément tel que le Secrétariat de l'ONU et, plus précisément, au Bureau des affaires de désarmement. Nous appuyons pleinement le renforcement du Bureau et nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétariat à cette fin, notamment de la déclaration qu'a faite aujourd'hui M. Petrovsky à ce sujet.

Nous devons inévitablement continuer notre analyse approfondie du rapport du Secrétaire général. Ses propositions exigent l'étude la plus sérieuse au niveau des Etats, ainsi que dans les organes de l'ONU, à la Conférence du désarmement, etc. Après une analyse préliminaire du document, nous pouvons constater qu'il s'agit d'une base solide pour les travaux relatifs à un vaste ensemble de sujets liés au désarmement multilatéral. La dernière fois, cette attaque de front avait été menée grâce au mécanisme d'une session extraordinaire qui, comme il se doit, a été un événement grandiose. A notre avis, il importerait davantage au stade actuel de procéder à une organisation appropriée du processus d'analyse commune et de recherche de solutions et d'assurer la poursuite nécessaire des discussions au sein de la Première Commission. Nous souhaitons en même temps que soit assurée la coordination voulue et espérons que le processus sera engagé de manière pratique, efficace et non discriminatoire et que chacun pourra apporter sa contribution.

Je ne pense pas que nous puissions aujourd'hui résoudre toutes les questions à l'examen et c'est pourquoi il serait utile d'utiliser au maximum le temps qui nous reste d'ici à la fin de la présente session de la Première Commission pour voir comment nous devrions agir dans la période intersessions.

Enfin, à notre avis, il ne nous reste guère de temps pour parvenir aux décisions appropriées. A cet égard, je voudrais relever l'idée très intéressante et importante présentée par l'Ambassadeur Marín Bosch, du Mexique, de reprendre la session de la Première Commission, au cours du mois de mars. A notre avis, il s'agit d'une idée très intéressante et nous sommes disposés à l'étudier de façon réfléchie et positive.

M. FUJITA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : A l'instar de délégations qui m'ont précédé, la mienne se félicite de l'occasion qui nous est donnée de discuter le rapport du Secrétaire général sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide (A/C.1/47/7). Ma délégation remercie

M. Fujita (Brésil)

également M. Petrovsky, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de la déclaration intéressante qu'il a faite ce matin. Nous adressons également des remerciements sincères aux membres du Secrétariat qui ont contribué à l'élaboration de ce document intéressant et opportun.

Je voudrais d'abord souligner un passage qui, de l'avis de notre délégation, résume les points fondamentaux de notre tâche dans la période de l'après-guerre froide.

"Nous avons aujourd'hui une possibilité réelle de lancer un processus de désarmement mondial. Celui-ci devrait être étroitement coordonné avec les efforts déployés dans d'autres domaines et considéré comme faisant partie intégrante du réseau plus vaste des relations internationales de coopération visant à garantir la sécurité de toutes les nations. Le désarmement, l'organisation d'un nouveau système de relations internationales et l'amélioration des conditions économiques devraient être considérés comme des mesures complémentaires qu'il faudrait, dans la mesure du possible, mettre en oeuvre de manière coordonnée."

(A/C.1/47/7, par. 10)

A cet égard, l'année dernière pendant le débat général à la Première Commission et de nouveau cette année, ma délégation a exprimé l'avis que le désarmement, la démocratisation des relations internationales et le développement devraient constituer les trois principaux fondements d'une nouvelle structure de la paix.

A l'instar d'autres délégations, je voudrais examiner les trois concepts que sont l'intégration, la mondialisation et la revitalisation et qui figurent dans le document du Secrétaire général. Ma délégation convient de la portée générale du cadre intéressant que constitue le rapport. Toutefois, nous pensons que les concepts qui y figurent doivent être mieux définis.

S'agissant de l'intégration, nous sommes convaincus que ce concept devrait se traduire par la corrélation positive entre le désarmement, la démocratisation des relations internationales et le développement. Nous convenons pleinement que le monde reste un lieu dangereux, malgré les récentes améliorations de l'environnement international. La prolifération d'armes dangereuses, la nouvelle impulsion donnée au commerce des armes et le taux encore élevé des dépenses militaires sont démesurés si on considère les

M. Fujita (Brésil)

besoins insatisfaits de l'homme. Les dépenses militaires mondiales sont de l'ordre de 1 000 milliards de dollars, dont 80 % sont faites par les pays industrialisés plus avancés. Compte tenu de la population moyenne dans les pays industrialisés et dans ceux en développement, les dépenses militaires, tant en termes absolus que par habitant, restent encore très disproportionnées.

Cette situation est largement aggravée par le fait que la plupart des armes acquises par les pays en développement proviennent de quelques pays industrialisés avancés pour lesquels il semble difficile de réduire ou de limiter ces transferts. Une réduction radicale des dépenses militaires de tous les pays à un niveau, disons, de 1 à 2 % de son produit national brut, outre la conversion urgente des industries militaires qui ne servent plus depuis la fin de la guerre froide, pourrait permettre d'allouer les ressources dont nous avons tant besoin aux fins du développement international.

Nous reconnaissons que les efforts de désarmement ne devraient pas être abandonnés maintenant que la guerre froide est finie. Au contraire, la fin de l'affrontement mondial devrait contribuer à accélérer le désarmement, si on tient compte tant des vastes arsenaux accumulés dans le contexte des rivalités de la guerre froide que des courses régionales aux armements. La relation entre le désarmement et la sécurité internationale devrait donc être réciproquement stimulante.

Nous notons le parallèle évoqué dans le rapport entre les mesures de désarmement et la solution de conflits, de même que la relation entre le désarmement et la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix. A notre avis, il s'agit d'un parallèle très intéressant et très stimulant. Etant donné que le désarmement comporte des questions fondamentales de sécurité nationale et des facteurs techniques de nature très complexe, il devrait être négocié soigneusement et en détail. D'une part, ce n'est qu'au moyen de négociations qu'il sera possible de légitimer le désarmement. D'autre part, le processus, qui est techniquement très compliqué dans les domaines qui vont de la vérification à la destruction, exige un examen méticuleux de la part de toutes les parties intéressées, peu importe leur niveau d'armement.

M. Fujita (Brésil)

Comme les négociations qui ont récemment abouti à une Convention sur les armes chimiques l'ont montré, le désarmement requiert un mécanisme complexe et spécialisé, tant pendant la phase de négociation que pendant celle de la mise en oeuvre. Par conséquent, comme le rapport le souligne à juste titre, l'application de mesures de désarmement dans le cadre de l'établissement de la paix est différente du processus de désarmement par la négociation. Cela confirme que s'il existe des similitudes, le processus de désarmement et les techniques utilisées dans le contexte de mesures de maintien, d'établissement et d'imposition de la paix divergent beaucoup. En bref, la question de l'intégration du désarmement et de la limitation des armements dans l'agenda de la paix et de la sécurité internationales mérite d'être soigneusement examinée.

J'en viens maintenant au concept de mondialisation. A notre avis, il devrait se traduire par un véritable engagement à l'égard de négociations multilatérales de limitation des armes et de désarmement. S'il convient de louer les initiatives unilatérales et bilatérales, ce n'est que par une négociation multilatérale de documents contraignants, vérifiables et non discriminatoires, que la communauté internationale pourra se sentir en sécurité au niveau le plus bas d'armements.

En ce qui concerne la notion de revitalisation, ma délégation estime qu'elle devrait se traduire par la création effective d'un nouveau système de sécurité internationale exempt de toutes armes de destruction massive, de toute possibilité de leur prolifération, d'une production injustifiée d'armements et de transferts dépassant les besoins légitimes.

Nous constatons l'importance donnée dans le rapport au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Tout en prenant note de cette référence, nous voudrions cependant souligner qu'il existe d'autres traités sur la non-prolifération qui comportent des procédures de vérification suffisantes pour rassurer la communauté internationale sur les intentions pacifiques d'un Etat concernant ses programmes nucléaires nationaux. C'est le cas, par exemple, du Traité de Tlatelolco, dont nous espérons qu'il sera prochainement appliqué dans la région, après l'adoption d'amendements au texte proposé par l'Argentine, le Chili, le Mexique et le Brésil et approuvé par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL).

M. Fujita (Brésil)

Il est urgent que nous abordions l'ère post-armes nucléaires grâce à l'interdiction de l'emploi, de la mise au point, de la production et du stockage de toutes les armes de destruction massive. En éliminant toutes les armes de destruction massive existantes, nous serons en mesure de dépasser la logique partielle de la non-prolifération. Tout comme la Convention sur les armes chimiques, qui élimine totalement toute une catégorie d'armes de destruction massive sur une base universelle, non discriminatoire, vérifiable et équitable, sans entraver indûment les utilisations de la science et de la technique à des fins pacifiques, notre objectif doit être maintenant de formuler un instrument semblable dans le domaine des armes nucléaires.

Un élément important également à cet égard est la nécessité de préserver les utilisations de la science et de la technique à des fins pacifiques tout en empêchant la prolifération, comme le souligne le paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général. Telle est l'essence même de la proposition avancée par le Brésil à la Commission du désarmement, qui figure désormais à son ordre du jour.

En ce qui concerne les armes classiques, le rapport note à juste titre que :

"Les surcapacités de production et les surplus de matériel des Etats industrialisés alimentent maintenant de plus en plus les marchés d'armes dans certaines parties du monde en développement." (A/C.1/47/7, par. 30)

Le "coût d'opportunité" que représentent ces transferts est supporté non seulement par les pays en développement, qui dépensent beaucoup en armements dans d'autres secteurs de la société, mais également par les pays industrialisés qui détournent des ressources humaines et technologiques très précieuses dans une économie mondiale civile toujours plus compétitive.

Comme le rapport le souligne :

"L'existence d'énormes capacités de production militaire fait du désarmement une entreprise pleine d'aléas. ... Dans beaucoup de pays, en particulier les pays économiquement avancés, de vastes segments de la population sont tributaires de la production militaire. ... L'industrie des armements et l'establishment militaire, qui jouissent de privilèges considérables, seront opposés au changement." (Ibid., par. 39)

M. Fujita (Brésil)

C'est en effet une cause de profonde préoccupation pour la communauté internationale, qui rend encore plus urgent un effort commun en vue d'une ère post-armes nucléaires qui dépasserait la logique partielle de la non-prolifération. A cet égard, tout en nous félicitant de la création du Registre des Nations Unies et de son application rapide, nous estimons que la transparence ne doit pas se substituer à la réduction des armements.

J'ajouterai un dernier mot concernant le dispositif. Le rapport souligne la nécessité d'un système coordonné grâce auquel la communauté internationale pourra s'attaquer aux grands problèmes de désarmement avec rapidité, souplesse et efficacité. De l'avis de ma délégation, ce dispositif existe déjà au sein du système des Nations Unies. Ce qui toutefois n'existe pas encore, c'est la volonté politique de le faire fonctionner. Tout comme le Conseil de sécurité, qui pendant de nombreuses années n'a pas travaillé de manière adéquate du fait d'une absence de volonté politique, les instances actuelles que sont la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement, chacune ayant ses propres caractéristiques, mandat et fonction, devraient pouvoir s'attaquer à tous les grands problèmes de désarmement dès qu'existera la volonté politique nécessaire.

En ce qui concerne les suggestions concernant le rôle que pourrait être amené à jouer le Conseil de sécurité dans les questions de désarmement, ma délégation estime que tout débat sur une action du Conseil de sécurité dans le domaine du désarmement devrait être entreprise avec soin, dans le strict cadre du mandat défini dans la Charte des Nations Unies. A ce propos, nous notons aussi que le rapport souligne à juste titre que :

"L'application de telles mesures dans le cadre de l'établissement de la paix est tout à fait différente du processus de désarmement par la négociation auquel plusieurs Etats et éléments de la communauté internationale travaillent depuis des années. Il ne faut pas confondre les démarches..." (Ibid., par. 13)

Pour terminer, ma délégation se félicite à nouveau du débat qui a lieu aujourd'hui sur le rapport du Secrétaire général. La délégation brésilienne estime que ce débat marque le commencement d'un dialogue approfondi entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies sur les moyens de relever les nouveaux et anciens défis, ainsi que les défis encore existants, dans le domaine du désarmement.

M. BIVERO (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Notre délégation se réjouit de participer à cet échange de vues. Comme nous l'avons déclaré au cours du débat général en Première Commission, malgré des progrès notables enregistrés dans certains domaines de la limitation et de la réduction des armements et du désarmement, la communauté internationale est confrontée à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis. Ces nouveaux éléments, auxquels sont venues s'ajouter les séquelles de la course aux armements sous tous ses aspects, notamment dans le domaine des armes nucléaires, nous obligent à continuer d'accorder la plus haute importance aux questions liées au désarmement et, sans aucun doute, à envisager la possibilité de revoir notre conception des choses.

C'est pourquoi nous jugeons opportun cet échange de vues sur les initiatives réalistes et concrètes qui, dans un proche avenir, pourraient s'avérer pertinentes en matière de désarmement, et sur la procédure qu'il conviendrait de suivre pour la discussion de ces mesures.

Les points de vue et les priorités exprimés par un grand nombre de pays au cours de la présente session de l'Assemblée générale illustrent la diversité d'opinions et l'intérêt de mener cette discussion de manière franche et constructive.

M. Bivero (Venezuela)

A notre avis, la réponse à cette alternative est que nos efforts ne doivent pas s'adresser à l'établissement d'un nouveau programme de désarmement, mais que nous devons plutôt voir comment parvenir rapidement à des accords sur les différentes questions qui font déjà l'objet de notre examen, en mettant l'accent sur les questions que nous avons définies d'un commun accord comme étant de la plus grande urgence.

Il ne fait aucun doute que l'adoption de mesures de limitation et de réduction des armements et de désarmement joue un rôle essentiel dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cela ressort à l'évidence dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. La course aux armements et ses incidences sérieuses pour la sécurité internationale ont fini par imposer, logiquement, une tâche impérative à tous les pays, exigeant des études spéciales afin de déterminer ses caractéristiques spécifiques, y compris ses questions connexes, ainsi que les mécanismes appropriés pour répondre à toutes les questions relatives au désarmement. A notre avis, cette tâche continue d'être importante et nous enregistrons actuellement les résultats de cet effort. Il convient de mentionner le consensus atteint sur les divers points dans le cadre de la Commission du désarmement, et plus récemment, le succès qu'elle a connu en parvenant à mener à bien les négociations sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction.

Sur la base de ces considérations, nous pensons qu'il est approprié de faire quelques commentaires préliminaires sur le rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", qui a été présenté à cette commission par le Secrétaire général durant la Semaine du désarmement.

Tout d'abord, le titre même de ce rapport fixe certains critères qui doivent être examinés pour ce qui est de leur portée, car il annonce l'existence de "nouvelles dimensions dans le domaine du désarmement" et établit "la réglementation des armements" comme objectifs prioritaires. Ces deux critères, à notre avis, ont un effet sur la nature et la portée du désarmement, telles que nous les concevions jusqu'à présent.

M. Bivero (Venezuela)

Nous formulerons des observations préliminaires à cette occasion sur les trois critères suggérés dans le rapport, à savoir : intégration, mondialisation et revitalisation pour le traitement futur des questions de désarmement.

Pour ce qui est du critère de l'intégration, nous jugeons bon d'examiner plus avant le sens et la portée du concept figurant au paragraphe 4, qui se lit comme suit :

"Les problèmes dans ce domaine ne peuvent être résolus qu'en corrélation avec d'autres questions d'ordre politique et économique, tandis que des solutions à ces dernières sont souvent trouvées en corrélation avec les mesures de désarmement." (A/C.1/47/7, par. 4)

Bien que le rapport du Secrétaire général parle de solution conjointe à ces questions, nous notons l'absence de référence à la relation entre le désarmement et le développement. A notre avis, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement pourraient mener à une révision du problème d'action adopté au cours de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui a eu lieu en 1987. Il convient donc de continuer à faire des efforts pour consacrer une partie des ressources libérées par le désarmement aux fins du développement social et économique durable, ainsi qu'à d'autres objectifs qui ont été examinés à cette occasion, notamment à la protection de l'environnement.

En principe, nous sommes d'accord avec les observations faites sur la conversion de l'industrie militaire à des fins civiles.

Quant à la Section II, intitulée "Mondialisation. Renforcement de l'approche multilatérale", le Secrétaire général, en soulignant l'approche régionale au désarmement, met tout particulièrement l'accent sur la course aux armements conventionnels, laissant un peu de côté les propositions et les efforts faits pour d'autres catégories d'armes, et notamment ce qui doit accompagner l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et de destruction massive et ce qui doit résulter d'autres initiatives. Nous jugeons tout à fait opportun de continuer d'accorder la même attention à chacune de ces catégories d'armes, compte tenu des réalités et des intérêts de sécurité des pays de la région donnée.

Le rapport du Secrétaire général n'aborde pas non plus la question des dangers inhérents au transfert dans l'espace de la course aux armements.

M. Bivero (Venezuela)

C'est une question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et certaines propositions ont été faites tendant à combler les lacunes du régime actuel qui régit ces activités.

Une autre question qui continue d'être pertinente lorsqu'il s'agit de désarmement est le besoin de parvenir dès que possible à une interdiction complète des essais nucléaires, seule méthode permettant d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. L'approche dite progressive, pas à pas, qui est mentionnée au paragraphe 25 du rapport, suggère qu'il serait souhaitable de maintenir le monopole des arsenaux nucléaires et leur perfectionnement qualitatif conformément à la théorie de dissuasion nucléaire minimale.

Le Venezuela estime que la communauté internationale doit insister pour approfondir l'idée visant à mettre fin au cycle de développement et de production des armes nucléaires, y compris l'étape des essais, qui n'a pas perdu sa validité. Nous devons donc utiliser les progrès faits dans certains domaines du désarmement pour accorder une plus grande attention à cette question à la Conférence du désarmement, ce qui n'est pas non plus mentionné dans le rapport dont nous sommes saisis. Sont exclues également les questions ayant trait à la Conférence d'examen du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, dont les travaux sont essentiels pour empêcher que continuent les essais nucléaires.

Tant qu'existeront les armes nucléaires et le souhait de les améliorer, ainsi que la possibilité que d'autres pays en acquièrent, il conviendra, sur la base de principes réciproques et non discriminatoires, et grâce à une application équilibrée universelle, de renforcer le régime international qu'envisage le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vigueur (TNP). Nous ne sommes pas convaincus par l'idée de prolonger indéfiniment et sans conditions ce traité, comme le propose le rapport, car cela pourrait entraîner des déséquilibres qui en affecteraient la validité. Le fait de le proroger devrait viser à parvenir à un compromis qui renforcerait le TNP et amènerait d'autres Etats à en devenir parties. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à adopter des garanties efficaces et convaincantes pour empêcher l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

M. Bivero (Venezuela)

Dans ce rapport, on ne parle pas non plus des problèmes dérivés de l'application des progrès scientifiques et techniques dans le développement de nouvelles armes et de systèmes plus perfectionnés, avec leurs conséquences sur la sécurité internationale.

Nous pensons que la section consacrée aux transferts d'armes n'est traitée que partiellement en se concentrant sur les mesures régionales pour limiter ces transferts, sans tenir compte ni du rôle des producteurs et des fournisseurs d'armes, ni de la possibilité éventuelle d'adopter des restrictions contre les exportateurs.

Enfin, nous voudrions exprimer notre préoccupation du fait que le rapport a omis de mentionner les travaux de la Conférence du désarmement et de la Première Commission en tant qu'organes chargés d'examiner les questions de désarmement, y compris la relation entre ces deux organes et la Conférence du désarmement.

Nous sommes également préoccupés des incidences de tout cela sur les travaux et l'avenir du Bureau des affaires de désarmement. Nous remercions toutefois le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques des observations complémentaires qu'il a faites aujourd'hui à la Commission.

Pour terminer, nous sommes certains que la Commission pourra continuer à approfondir l'examen de toutes ces questions, afin que les efforts de l'ONU permettent de préserver une approche complète et intégrée des problèmes de désarmement et de progresser en vue d'une solution de manière cohérente et adaptée aux dimensions du problème.

M. RIVERO ROSARIO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Notre délégation voudrait tout d'abord remercier le Président de la Première Commission d'avoir fait en sorte que la Commission se réunisse pour examiner le rapport (A/C.1/47/7) que nous a récemment présenté le Secrétaire général dans le cadre du point 63 f) de l'ordre du jour, intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". A cet égard, nous jugeons positif que le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, soit ici parmi nous. Cela aidera sans aucun doute le Secrétaire général à connaître plus directement l'importance qu'accordent les délégations des Etats Membres représentées dans cette commission aux idées énoncées dans ce document.

Nous constatons qu'une fois de plus, le Secrétaire général prend l'initiative de nous présenter des propositions très importantes, qui nécessitent une analyse minutieuse et approfondie. Je voudrais donc très brièvement présenter, au nom de la délégation cubaine, nos observations préliminaires sur certaines des questions qui figurent dans le rapport que nous examinons aujourd'hui.

Un simple coup d'oeil sur ce document permet sans aucun doute de tirer tout de suite une conclusion, à savoir que si aujourd'hui nous sommes réunis ici pour formuler certains points de vue sur ce rapport, l'examen adéquat de ce document nécessite un cadre plus large que celui d'aujourd'hui, en raison du contenu, de la portée et de l'importance des idées qui y sont énoncées. Ma délégation ne manquera donc pas de proposer que le rapport présenté par le Secrétaire général soit envoyé aux Etats Membres en leur demandant ce qu'ils en pensent. Ceci permettrait, grâce aux réponses reçues, de créer un groupe de travail ouvert à toutes les délégations intéressées aux fins d'examiner les avis et points de vue formulés par les Etats parties et de parvenir à des jugements et des conclusions qui pourraient être examinés ultérieurement au sein de notre Commission. De même, il conviendrait de l'envoyer à la Conférence du désarmement pour que cet organe multilatéral de négociation l'examine et présente ses conclusions à l'Assemblée générale.

Pour ce qui est du contenu, nous limiterons nos observations préliminaires à certaines des idées énoncées dans ce document, sans prétendre à ce stade traiter de tous les aspects qui méritent de faire l'objet de commentaires.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Dans un des paragraphes de l'Introduction qui parle de la nécessité de renforcer la paix et la sécurité internationales, il est dit que l'on ne peut résoudre les problèmes dans ce domaine qu'en corrélation avec d'autres questions d'ordre politique et économique, et que des solutions à ces questions politiques et économiques sont souvent trouvées en corrélation avec les mesures de désarmement. Nous sommes en grande partie d'accord avec ce point de vue, qui confirme ce qu'ont dit de nombreuses délégations ici quant au lien qui existe entre la paix, la sécurité internationale et le règlement des problèmes politiques et économiques. Toutefois, exception faite de ce qui concerne la conversion, qui s'applique surtout aux pays producteurs d'armes, nous ne trouvons rien dans les paragraphes suivants du rapport qui traduise l'optique selon laquelle un tel lien pourrait contribuer à la solution des problèmes urgents et graves auxquels sont confrontés en grande majorité les Etats Membres de cette organisation, comme c'est le cas des pays en développement. A cet égard, j'attire l'attention sur le fait que ni le lien entre le désarmement et le développement, ni les définitions que la communauté internationale avait arrêtées dans le Document final de la Conférence internationale tenue en 1987, ne sont mentionnés.

Dans le chapitre sur l'intégration, mention est faite du rapport présenté par le Secrétaire général sous le titre "Agenda pour la paix", et à cet égard, en mentionnant les trois notions originales dans le domaine du règlement des conflits que sont la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix, il indique qu'elles pourraient être appuyées et renforcées par des mesures concrètes de limitation des armements et de désarmement. Cette idée nécessite de la réflexion si nous voulons parvenir à une conclusion. Mais il est clair qu'une telle analyse ne saurait être partielle. Je rappelle ici que le rapport déjà mentionné du Secrétaire général fait l'objet d'un examen approfondi par un groupe de travail à participation non limitée dans le cadre de la plénière de cette assemblée, et notre délégation se demande si cet ensemble d'idées ne devrait pas être examiné en même temps que ce rapport.

Dans le chapitre sur la mondialisation, en parlant de la nécessité d'élargir les efforts de désarmement afin qu'ils portent non seulement sur des accords bilatéraux, mais aussi sur les arrangements multilatéraux nécessitant

M. Rivero Rosario (Cuba)

la participation de tous les Etats, le rapport dit que trop souvent, pour éviter de prendre des mesures de désarmement concrètes, certains Etats avancent l'argument selon lequel les grandes puissances militaires devraient être les premières à désarmer, cet argument n'étant, relève le rapport, plus valable. Nous voudrions tout d'abord dire que, de l'avis de notre délégation, les considérations de sécurité ou autres que peut avancer un Etat et en vertu desquelles cet Etat décide souverainement de ne pas participer à une mesure de désarmement donnée doivent être considérées comme l'exercice de cette souveraineté, et nous conférons à ce concept une portée qui va bien au-delà des arguments supposément évasifs. Nous admettons, comme cela a été reconnu, que dans les efforts en vue de parvenir au désarmement, tous les Etats doivent apporter leur contribution, mais nous soutenons en même temps et considérons qu'il est tout à fait vrai qu'il incombe une responsabilité toute particulière aux Etats détenteurs d'armes nucléaires et aux Etats disposant de grands arsenaux militaires. Si l'on est certes parvenu ces derniers temps à des accords de désarmement importants, ma délégation estime qu'il ne semblerait pas qu'on soit arrivé à un niveau de réduction des armements permettant de mettre sur un pied d'égalité ces Etats avec les autres Etats de la communauté internationale.

La partie concernant la revitalisation parle de ce qui a été fait ces derniers temps dans le domaine nucléaire, par exemple, et énonce des objectifs et des aspirations que partage pleinement notre délégation, tels que la nécessité d'une interdiction totale des essais nucléaires ou de l'élimination totale des armes nucléaires. Mais ces aspirations ne sont pas exprimées dans le rapport, qui ne propose en outre aucune mesure concrète à cet égard. Quelques paragraphes plus loin, le rapport évoque la question des armes chimiques. Ma délégation n'a pas très bien compris d'où vient l'affirmation selon laquelle actuellement, 20 Etats détiennent ou tentent d'acquérir des armes chimiques. Il serait utile de savoir quelle est la source de cette information, que nous n'avons pu retrouver dans aucun document des Nations Unies.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Il est significatif que, lorsque l'on se réfère au contrôle de la prolifération, on indique qu'il n'existe pas de justification qui permette à un Etat quelconque, en aucune partie du monde, d'acquérir des instruments ou des technologies de destruction massive, et l'on fait totalement silence sur ce que l'on appelle communément la prolifération verticale. Ma délégation se demande si, par hasard, une justification quelconque existerait ou si l'on prétend justifier le fait que certains Etats continuent de disposer d'instruments et de technologies de destruction massive, par exemple dans le domaine nucléaire.

L'on reconnaît, en parlant du Traité sur la non-prolifération, que certains de ses aspects prêtent à controverse. Mais bien que mon pays ne soit pas partie au Traité sur la non-prolifération pour les raisons que j'ai déjà expliquées, nous nous demandons si, quand il est signalé dans le rapport qu'en 1995, quand la question de la prorogation se posera, le Traité devrait être prorogé indéfiniment et inconditionnellement, on ne préjuge pas des travaux que doivent faire le comité préparatoire une fois créé et la Conférence elle-même. N'est-ce pas préjuger de la possibilité d'un échange de vues entre les membres parties et non parties au Traité, dans le but de pouvoir l'améliorer et faciliter sa pleine universalité?

Pour ce qui est des conclusions, je ferai quelques brefs commentaires. Ma délégation est frappée par le titre même, qui porte à croire que de nouvelles tâches vont remplacer les tâches et les objectifs que nous nous étions fixés et qui, jusqu'à présent, n'ont pas été atteints. On parle d'un nouveau mécanisme et de l'attention que l'on doit accorder aux nouvelles réalités et priorités. Pour ma délégation, les nouvelles priorités sont tout à fait claires. Même dans le contexte de ces nouvelles réalités, pour la grande majorité des pays, les réalités demeurent les mêmes et sont peut-être plus tragiques encore qu'elles ne l'étaient auparavant, du fait qu'ils ne sont pas parvenus à instaurer la paix à laquelle aspirent leurs peuples. Nos priorités continuent d'être établies conformément à ce dont nous avons convenu par consensus et à l'unanimité au cours de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1978 et qui, aussi incroyable que ce soit, a été passé sous silence dans ce rapport.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Le Secrétaire général se montre partisan d'une plus grande participation du Conseil de sécurité aux questions de désarmement et, comme il le signale, notamment à la mise en vigueur des dispositions relatives à la non-prolifération. Point n'est nécessaire de rappeler que la Charte, en vertu de quelques-uns de ses Articles, confère un mandat bien défini au Conseil de sécurité dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement, pour lequel il doit s'appuyer sur le Comité d'état-major, bien qu'il convienne de signaler qu'il n'a aucun chèque en blanc et que, pour sa part, l'Assemblée générale, organe le plus important, est appelée non seulement à maintenir et à accentuer le rôle qui lui revient dans ce domaine mais encore à analyser les activités du Conseil de sécurité. Notre délégation, quant à elle, ne voit pas clairement l'avenir que l'on réserve à la Première Commission en tant qu'organe politique et de prise de décisions dans le domaine du désarmement multilatéral.

Nous remarquons que, en ce qui concerne la Conférence du désarmement, le rapport indique qu'il faudrait se concentrer sur des questions bien définies et urgentes. A ce propos, notre délégation se demande si, par exemple, les questions nucléaires inscrites à son ordre du jour ne constituent peut-être pas des questions de cette nature. En outre, il suggère que l'organe actuel de négociation pourrait devenir une sorte d'organe de contrôle de ce que l'on a appelé les réglementations multilatérales existantes.

Ma délégation ne partage pas le critère selon lequel la Conférence du désarmement devrait cesser d'être la seule enceinte multilatérale de négociation en matière de désarmement et renoncer ainsi à sa quête de nouveaux instruments internationaux dans ce domaine. Dans une telle optique, cela la mènerait à supplanter les conférences d'examen des conventions et des traités que les Etats respectifs parties auxdits instruments organisent avec la fréquence qui s'impose. Nous estimons qu'il serait certainement plus pratique de permettre à la Conférence du désarmement même et à ses membres de décider des questions qui relèvent de sa compétence.

On remarque que le nouveau mécanisme proposé dans le rapport omet toute considération concernant l'organe délibérant qui existe en fait et auquel participent tous les Membres de l'ONU, à savoir la Commission du désarmement qui, selon notre délégation, remplit une fonction importante.

M. Rivero Rosario (Cuba)

Telles sont les remarques préliminaires dont la délégation de Cuba désirait faire part à la Commission pour le moment et qui ne restreignent en rien les opinions que l'on communiquera en temps voulu au Secrétaire général. Comme nous l'avons signalé dès le début et comme nous le réaffirmons à présent, il faut absolument adopter une décision aux termes de laquelle on solliciterait l'opinion des Etats Membres sur ce rapport et l'on créerait une enceinte appropriée pour leur examen.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait s'unir aux autres délégations pour remercier le Président de notre commission d'avoir convoqué cette réunion afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général de l'initiative qu'il a prise en présentant de nombreuses idées intéressantes dans un rapport qui incitera sans aucun doute les Etats Membres à porter leur attention sur les nombreuses questions liées entre elles qui y figurent. Le rapport pourrait donc bien devenir le catalyseur qui provoquera leur examen intensif dans les capitales comme à la Première Commission, à la Conférence du désarmement et ailleurs.

Nombre d'idées préliminaires viennent toutefois immédiatement à l'esprit. Au premier chef se place le lien croissant entre la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix dans le monde de l'après-guerre froide où la réglementation des armements et le désarmement doivent inévitablement aller de pair avec l'élimination des causes sous-jacentes des tensions et des conflits, qu'ils aient pour origine des différends non résolus ou un déséquilibre ethnique ou encore la domination hégémonique flagrante des peuples dans des territoires reconnus comme ayant un droit légitime à l'autodétermination.

Un autre lien intéressant est celui qui existe entre l'ordre du jour mondial pour le désarmement et l'ordre du jour régional pour le désarmement, tant en ce qui concerne les armes de destruction massive que l'acquisition déstabilisatrice beaucoup plus nuisible d'armes conventionnelles bien au-delà des besoins de défense nationale légitime.

M. Kamal (Pakistan)

Le troisième corrélation apparaît dans l'étroite relation entre les divers organes dont les responsabilités se chevauchent dans le domaine du désarmement et de la sécurité, c'est-à-dire le trio bien connu de la Première Commission, de la Commission du désarmement à New York et de la Conférence du désarmement à Genève, ainsi que le rôle croissant que joue maintenant le Conseil de sécurité et, comme le montre le rapport actuel, le Secrétaire général lui-même.

Toutes ces questions sont d'une grande importance et d'une grande complexité et doivent être examinées dans une atmosphère plus détendue que celle qui règne à la veille du jour où nous allons commencer à voter à la Première Commission sur les projets de résolution relatifs au désarmement.

M. Kamal (Pakistan)

Ma délégation voudrait donc proposer deux façons de procéder simultanées et parallèles. La première consisterait à convoquer une session extraordinaire de la Première Commission consacrée entièrement à l'examen de ces importantes questions. La seconde consisterait à inviter les Etats Membres à communiquer leurs vues par écrit sur les idées contenues dans le rapport du Secrétaire général.

L'objectif d'ensemble serait d'examiner les notions traditionnelles de désarmement et de sécurité pour définir quels éléments ont encore tout leur sens et quels autres peuvent être quelque peu dépassés en raison de l'apparition de nouveaux éléments; d'identifier ce qui est réalisable dans le cadre de l'ordre du jour du désarmement pour les quelques années à venir; de dissiper toute confusion possible quant au rôle et aux responsabilités des différents organes dont les mandats se recoupent partiellement; et de faire tout cela en encourageant les Etats Membres à s'impliquer en précisant notamment leurs vues en la matière.

M. DEYANOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Avant d'aborder la question à l'ordre du jour de la présente séance, je voudrais, au nom de la délégation de la Bulgarie, dire combien nous apprécions la déclaration faite, au début de notre débat de ce jour, par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Vladimir Petrovsky, qui a mis en relief les questions analysées dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7). Ma délégation prend un vif intérêt aux travaux de la Commission qu'elle considère comme une claire indication de la détermination du Secrétariat de préserver la viabilité du mécanisme de désarmement des Nations Unies tout en l'adaptant aux nouvelles réalités d'un monde en mutation.

La délégation de la Bulgarie a déjà eu plus d'une fois l'occasion de se féliciter du rapport du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, concernant les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement, qu'il a présenté à la Commission.

Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général et sommes en mesure de confirmer notre impression première, à savoir que sa nouvelle initiative est une réponse appropriée et opportune à la volonté largement partagée des Etats

M. Deyanov (Bulgarie)

Membres de donner un élan décisif aux activités de contrôle des armements dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en partant d'une nouvelle perspective de son rôle et de la place importante qu'elle doit avoir dans les tentatives faites pour renforcer la paix, la sécurité et la stabilité.

Selon nous, le rapport sur les nouvelles dimensions répond à ces espoirs. Il représente une évolution concrète de la vision du changement et du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général a soulignés dans son important rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277).

Les délégations qui, à la Commission, étudient ce nouveau rapport du Secrétaire général le considèrent déjà comme un "Agenda pour la paix, Partie II" ou comme un "Agenda pour la paix en matière de contrôle des armes". Nous pensons que cela reflète l'importance fondamentale de la tentative du Secrétaire général d'explorer dans ce rapport les nouvelles dimensions de la négociation sur les armes et le désarmement dans un monde en évolution.

La délégation de la Bulgarie partage l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général selon lequel le désarmement est au centre de la sécurité internationale. Cette notion constitue, de fait, l'un des piliers fondamentaux des efforts mondiaux de maintien de la paix et de la sécurité. Comme M. Boutros Boutros-Ghali l'a justement souligné dans sa déclaration liminaire :

"... la fin de la bipolarité, loin d'entraîner une diminution du besoin de désarmement, l'a peut-être même augmenté." (A/C.1/47/PV.18, p. 13)

A cet égard je voudrais également rappeler l'observation tout aussi juste faite par M. Petrovsky dans sa déclaration d'ouverture, au début de la présente session de la Première Commission, à savoir qu'

"il est particulièrement satisfaisant que l'on considère maintenant plus que jamais le désarmement comme un des éléments clefs dans l'approche intégrée à la paix et à la sécurité internationale...".

(A/C.1/47/PV.3, p. 10).

Ma délégation pense également que les trois notions suggérées par le Secrétaire général dans son rapport sur les nouvelles dimensions - intégration, mondialisation, revitalisation - peuvent être la base solide d'un effort international renforcé dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes.

M. Deyanov (Bulgarie)

Comme lui, nous voyons en ces trois éléments de réévaluation quelque chose qui n'est peut-être pas fondamentalement nouveau mais qui n'en est pas moins nécessaire en un moment particulier de l'histoire. Ce qui est certainement original dans la tentative d'adapter les tâches de contrôle des armes au climat politique actuel c'est le contenu nouveau de ces trois notions qui ont été présentées en un moment où elles semblent pouvoir se concrétiser à condition que soient prises des mesures concertées et judicieusement orientées.

Ma délégation partage également les vues du Secrétaire général lorsqu'il déclare :

"Nous devons également nous éloigner de l'idée selon laquelle le désarmement ne serait qu'un sujet de négociations. C'est un domaine où l'action est possible grâce, notamment, à la modération, à l'exemple mutuel et à la prise de conscience, par le public, des coûts et des bénéfices de l'acquisition d'armes." (A/C.1/47/PV.18, p. 12)

A cela nous ajouterons simplement notre conviction qu'une telle manière de procéder des Etats Membres serait de nature à renforcer la confiance, contribuant ainsi à une plus grande stabilité et à la sécurité commune dans le monde.

Je voudrais réaffirmer l'espoir de ma délégation - mentionné préalablement dans le même contexte - de voir les gouvernements et le Secrétariat s'inspirer des bases conceptuelles, riches de promesses, fournies par le rapport du Secrétaire général sur les nouvelles dimensions pour renforcer les institutions qui appuient les activités liées au contrôle des armes, comme les nouvelles perspectives permettent de le penser.*

En ce qui concerne la conclusion du rapport du Secrétaire général, je voudrais indiquer que ma délégation pense également que l'ONU connaît aujourd'hui une nouvelle série de problèmes considérés à juste titre comme des questions d'après désarmement. Le lien entre les mesures de désarmement et les conditions économiques a certes retenu davantage l'attention au cours des dernières années du fait que les tendances démocratiques influent sur le développement.

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Deyanov (Bulgarie)

Ces nouvelles questions mettent en relief la nécessité de faire des efforts d'après désarmement afin que les économies et les gouvernements s'attachent à opérer la mutation de complexes industriels à orientation militaire en entreprises répondant aux besoins sociaux, humanitaires et de développement. Les pays de l'Est, actuellement en train de passer d'une économie centralisée planifiée à une économie de marché, ressentent particulièrement la nécessité urgente de trouver des solutions à ces nouveaux problèmes.

A cet égard, le rapport du Secrétaire général souligne, à juste titre, les trois grands problèmes qui se singularisent par leur caractère d'urgence et leur complexité : la destruction et le stockage en toute sécurité des armements en vertu des accords de désarmement, la conversion de la capacité militaire à des usages pacifiques, et la mise à disposition des ressources techniques et financières appropriées pour effectuer la transition de manière équilibrée.

Selon le rapport du Secrétaire général, l'ONU est disposée à contribuer à explorer ces concepts, et ma délégation s'en félicite. Oui, nous pensons que l'Organisation est la tribune appropriée pour encourager le dialogue sur cette question afin de trouver les moyens efficaces d'y apporter une solution. Nous sommes d'accord avec l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle les pays à économie avancée doivent partager leurs compétences et leur expérience avec les autres nations.

Je voudrais souligner que la Bulgarie, comme les autres pays de l'Europe de l'Est qui vivent une période de transition, a déjà commencé à s'attaquer au difficile processus de la conversion de l'industrie militaire vers des activités civiles dans le cadre du dialogue qui se déroule au sein du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord. Mon gouvernement apprécie également les contacts bilatéraux liés à la conversion avec les pays dotés d'une expérience et qui sont intéressés par l'exploration des possibilités de création d'entreprises communes ou d'autres types de coopération d'intérêt mutuel.

M. Deyanov (Bulgarie)

La Bulgarie attend avec intérêt de bénéficier des formes de coopération qui pourraient être développées au sein des mécanismes globaux des Nations Unies. Dans ce contexte, la délégation bulgare ne peut qu'appuyer la demande que le Secrétaire général de l'ONU a adressée à tous les Etats Membres d'examiner des méthodes destinées à soulager les problèmes de la douloureuse transition d'un monde d'avant désarmement à un monde d'après désarmement.

Nous avons également noté avec un grand intérêt les renseignements contenus dans le rapport sur les nouvelles dimensions selon lesquels le Secrétaire général de l'ONU est en train d'établir un groupe spécial interdépartemental aux Nations Unies pour donner aux Etats membres des conseils politiques, techniques et économiques sur les différents aspects de cette transition. Ma délégation attend avec intérêt les premiers résultats substantiels de ce groupe important.

En ce qui concerne cette partie du rapport qui traite des nouveaux mécanismes de désarmement, ma délégation commence par la même prémisse que le Secrétaire général de l'ONU : l'ONU ayant été créée pendant la guerre froide, ses mécanismes devraient être réévalués afin de répondre aux réalités et aux priorités de notre temps. Ma délégation pense elle aussi qu'il nous faut maintenant un système coordonné qui permettrait à la communauté internationale de traiter des grands problèmes de désarmement rapidement, avec souplesse et efficacité.

La Bulgarie a déjà eu l'occasion d'exprimer son appui à l'idée d'une plus grande participation du Conseil de sécurité aux questions de désarmement, en particulier en ce qui concerne l'application des mesures de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous pensons que cette suggestion fait partie de la réforme d'ensemble des Nations Unies, dont beaucoup d'aspects sont liés entre eux.

Nous espérons également en toute sincérité que lorsque les changements institutionnels nécessaires seront introduits, il sera fait pleinement usage de la compétence et de la riche expérience des unités du Secrétariat qui ont traité avec succès le contrôle des armements et le désarmement. Nous pensons que le Secrétariat devrait continuer d'une manière égale, efficace et dynamique à répondre aux différents besoins que les Etats Membres pourraient avoir pour ce qui est de la promotion des mesures prioritaires dans ce domaine important.

M. Deyanov (Bulgarie)

Mon gouvernement appuie les efforts du Secrétaire général de l'ONU pour restructurer le Secrétariat et le rendre plus efficace. Dans le contexte de ces efforts, je sais que de nombreux Etats Membres sont, comme la Bulgarie, fermement convaincus que le Bureau des affaires de désarmement réorganisé devra être pourvu du personnel nécessaire lui permettant non seulement de mettre au point et d'activer le Registre des armes et la base de données du désarmement, mais aussi d'effectuer avec efficacité ses autres tâches prioritaires dans le domaine du désarmement. A cet égard, ma délégation se félicite de l'engagement pris aujourd'hui dans sa déclaration par le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, de renforcer le Bureau des affaires de désarmement et de continuer d'en faire le centre des activités des Nations Unies dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

En conclusion, je voudrais exprimer de nouveau le plein appui de la délégation bulgare aux efforts du Secrétaire général de l'ONU visant à faire des Nations Unies une organisation mieux équipée pour répondre de façon adéquate aux nouveaux défis de l'après-guerre froide. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général de l'ONU que, dans le monde d'aujourd'hui, les sociétés ne peuvent plus se permettre de régler les problèmes par le recours à la force. Comme lui, nous pensons que tous les objectifs et les priorités examinés dans le rapport sur les nouvelles dimensions sont en fait pratiques et peuvent être réalisés; il n'y a rien là d'utopique. Dans la politique internationale, le désarmement est un des moyens les plus importants de réduire la violence dans les relations entre les Etats.

Qu'il me soit permis de citer le Président de l'Assemblée générale, M. Stoyan Ganev, Ministre des affaires étrangères de mon pays :

"nous devons nous employer à compléter l'agenda sur le contrôle des armements et définir les grandes lignes d'un nouvel ordre du jour à la hauteur de l'ampleur des problèmes qui nous attendent."

(A/C.1/47/PV.18, p. 8)

La délégation bulgare pense que le rapport du Secrétaire général de l'ONU qui traite des nouvelles dimensions du contrôle des armes et du désarmement est une contribution importante à cette fin. Cela étant, nous pensons que le rapport devrait être plus largement distribué, peut-être en tant que publication séparée, de façon qu'un plus large cercle de lecteurs intéressés

M. Deyanov (Bulgarie)

puisse se familiariser avec ses analyses et ses recommandations sur la manière dont les activités de désarmement et leurs mécanismes doivent être modifiés et renforcés conformément aux nouvelles exigences de notre temps.

M. NAIMI-ARFA (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, tout d'abord de vous remercier d'avoir convoqué cette réunion extraordinaire de la Première Commission. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de l'ONU d'avoir présenté le rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" qui a été distribué à l'occasion de la célébration de la Semaine du désarmement. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, de la déclaration importante qu'il a faite ce matin.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU expose clairement des idées et des approches nouvelles dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale qui méritent d'être examinées très soigneusement par les Etats Membres. En effet, maintenant que la communauté internationale s'oriente vers une nouvelle ère de sécurité mondiale renforcée et de tranquillité, et maintenant que les efforts mondiaux déployés dans le domaine du contrôle des armements et la sécurité internationale continuent à montrer des signes prometteurs, nous devons élaborer de nouvelles méthodes de pensée pour consolider la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous avons noté que le Secrétaire général de l'ONU mentionne dans son rapport trois concepts qui peuvent servir de base pour renforcer les efforts internationaux en vue du désarmement et du contrôle des armements : l'intégration, la mondialisation et la revitalisation. Qu'il me soit permis de faire quelques remarques préliminaires en ce qui concerne ces trois concepts.

Pour ce qui est de l'intégration, nous partageons l'opinion du Secrétaire général de l'ONU selon laquelle le désarmement, la restructuration d'un nouveau système de relations internationales et l'amélioration des conditions économiques devraient être considérés comme des mesures complémentaires et, dans toute la mesure du possible, devraient être mis en oeuvre d'une manière coordonnée. Ma délégation a exposé ses vues sur cette question à de nombreuses occasions. Nous pensons que tout effort authentique

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

visant à renforcer le contrôle des armements et le désarmement doit prendre en compte les effets déstabilisants de l'élargissement de l'écart Nord-Sud et en traiter d'une manière équilibrée et intégrée.

En ce qui concerne le concept de mondialisation, il faut souligner qu'il est de l'intérêt de tous les Etats d'intensifier les efforts de désarmement afin d'y inclure non seulement les accords bilatéraux, mais également les accords multilatéraux en tant que partie intégrante d'un processus mondial engageant tous les Etats. En outre, nous pensons que, comme le Secrétaire général de l'ONU le souligne dans son rapport, le système des Nations Unies peut jouer un rôle encore plus important dans la mondialisation du désarmement. A cet égard, deux points ont une importance particulière :

Tout d'abord, il ne faudrait pas perdre de vue la responsabilité qui incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires de faire du monde un lieu plus sûr pour l'humanité tout entière en accélérant leurs efforts visant à réduire et finalement éliminer les arsenaux nucléaires de la face de la terre.

Deuxièmement, en ce qui concerne le rôle des Nations Unies, nous sommes d'accord avec la remarque du Secrétaire général de l'ONU lorsqu'il dit dans son rapport "Agenda pour la paix" :

"La démocratie dans le concert des nations ... requiert la consultation, la participation et l'engagement pleins et entiers de tous les Etats, grands et petits, sous la bannière des Nations Unies."

(A/47/277, par. 8)

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

Nous souhaitons donc vivement que l'Assemblée générale et la Première Commission, qui en est l'un des principaux organes, s'occupent davantage des questions de désarmement et de sécurité internationale. La démocratisation et la transparence sont de fait au nombre des grandes caractéristiques du système international naissant. Aussi l'Assemblée générale, qui réunit les représentants de tous les Etats Membres, est-elle en droit d'examiner chaque problème d'intérêt commun pour la communauté internationale et de ne pas être omise, ne fût-ce que nominalement, dans toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, y compris les questions de désarmement.

En ce qui concerne la notion de revitalisation, on note en général parmi les Etats Membres une volonté de tirer parti du succès des réalisations passées. Ma délégation comprend aussi que ces acquis peuvent être encore renforcés par une approche prospective et globale. Il sera par exemple possible de renforcer encore le Traité de non-prolifération en remédiant dès que possible à ses imperfections.

Nous avons pris note des importantes observations faites par le Secrétaire général à propos du désarmement nucléaire. Il existe toutefois d'autres questions touchant aux intérêts légitimes de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires qu'il convient d'examiner de façon plus immédiate. Je me limiterai à mentionner brièvement deux d'entre elles.

Premièrement, la communauté internationale devrait étudier avec soin la logique des doctrines nucléaires ainsi que de la possession et de l'acquisition d'armes nucléaires. Comme ma délégation l'a souligné dans la déclaration qu'elle a faite pendant le débat général à la Première Commission, le moment est venu de relancer les efforts entrepris pendant la dernière décennie pour rendre illégales, aux termes du droit international, la possession ou l'emploi d'armes nucléaires.

Deuxièmement, il faut accorder une plus grande importance aux priorités les mieux définies de l'ordre du jour du désarmement nucléaire, y compris les garanties de sécurité négatives et l'interdiction totale des essais nucléaires.

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

Pour terminer, en raison de l'intérêt manifesté par les représentants pour les questions à l'examen et du fait que plusieurs éléments importants n'ont pas été évoqués dans ce rapport, je voudrais proposer qu'un groupe des Amis du Président ou un groupe de travail de la Première Commission soit créé, qui pourrait se réunir, selon que de besoin entre maintenant et la fin de la prochaine session de l'Assemblée générale, pour examiner la question plus avant.

La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 h 25.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance spéciale aujourd'hui. Nous avons entendu en début de journée certaines déclarations très importantes, et j'aimerais faire quelques observations préliminaires.

Je remercie le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, d'avoir participé à la 18e séance, tenue à l'occasion de la Semaine du désarmement, et de l'importante déclaration qu'il a faite à cette occasion. Son rapport sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement (A/C.1/47/7), où sont présentées quelques notions nouvelles, a suscité un intérêt et un débat très vaste.

Nous sommes également très reconnaissants au Secrétaire général adjoint Petrovsky de sa présence à cette réunion, ainsi que de sa déclaration.

Pour nous, tout cela est extrêmement encourageant, parce que ces importantes questions ont donné lieu à une discussion approfondie au sein de la communauté internationale. Cela montre que l'inauguration de la Semaine du désarmement a été l'une des décisions clefs qui ont été prises à la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cela montre également que le Secrétaire général, comme la communauté internationale, continue d'attacher de l'importance aux décisions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi qu'à l'application intégrale de son Document final. C'est aussi la preuve de l'intérêt croissant de la communauté internationale pour les questions de désarmement. Cela montre aussi que la communauté internationale, face à une situation nouvelle, a besoin non seulement d'un agenda pour la paix mais d'un agenda pour le désarmement et la maîtrise des armements, de la même façon qu'il lui faut un agenda pour le développement. Tous ces agendas et ces stratégies sont étroitement liés les uns aux autres et indivisibles.

J'aimerais aussi faire quelques commentaires sur la question de l'intégration, qui a été soulevée par le Secrétaire général.

Le Secrétaire général a fort justement fait remarquer le rapport étroit existant entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales. Nous souscrivons à son exposé et à son point de vue. L'expérience a montré que même si la guerre froide est terminée, la tâche consistant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales n'a pas disparu.

M. Hou Zhitong (Chine)

La limitation des armements et le désarmement se heurtent à de nouvelles difficultés. Le désarmement et la paix et la sécurité sont indivisibles. Nous ne pouvons obtenir l'un sans l'autre pas plus que nous ne pouvons les opposer l'un à l'autre. Nous devrions nous attaquer à ces questions et les résoudre d'une façon intégrée.

M. Hou Zhitong (Chine)

D'après ma délégation, les responsabilités premières de l'ONU en vertu de la Charte sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion de la coopération et du développement communs. Tout ce que nous faisons dans le domaine du désarmement vise à atteindre ces importants objectifs, que ce soit à la Première Commission, à la Commission du désarmement ou à la Conférence du désarmement. A ce sujet, nous avons apporté des contributions, mais d'autres devront être faites à l'avenir.

Nous pensons également que le désarmement a toujours été un élément indispensable de la paix et de la sécurité. Sans désarmement et sans contrôle des armements il ne peut y avoir de paix et de sécurité internationales, et il ne peut y avoir de désarmement et de contrôle des armements sans la paix et la sécurité.

Le règlement des questions névralgiques et des conflits régionaux, l'établissement de cessez-le-feu et la poursuite des activités de maintien de la paix sont évidemment des éléments importants de la paix et de la sécurité. Mais ils ne sont pas les seuls. Le désarmement et le contrôle des armements doivent également occuper une place importante.

Dans la mise en oeuvre des activités que je viens de mentionner, nous ne pouvons pas nous écarter du désarmement et du contrôle des armements. Pour la sécurité d'un Etat, disposer d'une bonne équipe de pompiers ne suffit pas. Nous devons résoudre la question de la sécurité sur une base fondamentale, et, partant, éliminer toutes les autres sources d'insécurité. Il nous faut aussi régler la question du développement, de la construction et de la stabilité à long terme. Ainsi, le rétablissement et le maintien de la paix ne peuvent être séparés du désarmement et du contrôle des armements. Sans quoi, il est difficile de concevoir une paix stable ou une sécurité durable.

Une autre question que j'aimerais soulever est celle de la mondialisation du désarmement, dont le Secrétaire général traite à juste titre. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une notion nouvelle, il est nécessaire d'en reparler dans les circonstances actuelles et de l'interpréter globalement et correctement. La délégation chinoise est d'avis que l'objectif de la mondialisation doit être la promotion de la paix, de la sécurité et du développement. Que ce soit dans des activités de désarmement mondial, régional ou bilatéral, ce doit être un des objectifs.

M. Hou Zhitong (Chine)

La mondialisation doit être propice à l'établissement d'un nouvel ordre international dans l'après-guerre froide. Nous devons donc mettre en oeuvre la démocratisation des relations internationales. Puisque le désarmement influe sur la sécurité des Etats et des régions, l'ensemble de la communauté internationale doit lui accorder de l'importance. Tous les Etats Membres de l'ONU doivent participer sur un pied d'égalité aux débats sur le désarmement et le règlement des problèmes dans ce domaine. Nous devons souligner particulièrement le fait que tous les pays, grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres, doivent avoir le droit de participer de manière égale à la solution des problèmes. Nous ne devons pas permettre à un petit nombre de pays grands et forts de monopoliser toutes ces activités.

En parlant de la mondialisation, nous estimons que cela devrait en être un des principaux éléments. Afin d'atteindre cet objectif, nous ne devons en aucune façon dénigrer ou négliger le rôle joué par l'ONU et ses organes, et encore moins tenter de supprimer ces importants organes. Grâce au processus de réforme, nous devons accroître leur efficacité afin qu'ils puissent devenir véritablement des tribunes mondiales de désarmement démocratiques à base élargie et qui fassent autorité.

Le rôle de la Première Commission de l'Assemblée générale est important. Et il est bien connu que le rôle de la Commission du désarmement des Nations Unies l'est également. Surtout au cours des dernières années, elle a apporté de nouvelles contributions après avoir fait l'objet de réformes. La communauté internationale nourrit de nouveaux espoirs pour la Commission.

Je tiens à souligner particulièrement que l'importance de la Conférence du désarmement, en tant que seul organe de négociations multilatérales dans le monde, est encore plus évidente. La conclusion des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques démontre que la Conférence du désarmement, loin de n'avoir plus rien à faire après la guerre froide, a beaucoup de travail important à effectuer. Nous croyons qu'une fois qu'aura été trouvée une solution raisonnable à la question de son élargissement et qu'aura été amélioré son ordre du jour, elle pourra jouer un rôle encore plus vital. Nous voulons exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli par le Bureau des affaires de désarmement. Ce travail constructif devrait aussi recevoir un appui massif.

M. Hou Zhitong (Chine)

Je tiens à souligner que la mondialisation doit être propice à une mise en oeuvre plus ample des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris les résolutions et les documents issus des trois sessions extraordinaires consacrées au désarmement, qui traitent, entre autres, des priorités relatives au désarmement et au contrôle des armements et de la responsabilité particulière qui incombe aux pays possédant les plus grands arsenaux. Nous sommes heureux de signaler que les pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires ne prétendent pas avoir déjà agi suffisamment. Ils sont disposés à continuer d'aller de l'avant, et il y a encore beaucoup à faire. Nous avons donc des raisons de croire qu'ils ne se serviront pas de la présentation de la question de la mondialisation pour fuir leurs responsabilités particulières.

M. Hou Zhitong (Chine)

Nous pensons que ces pays continueront à fournir la contribution complémentaire nécessaire que l'on attend d'eux.

Enfin, je voudrais faire quelques remarques sur la question de la réforme des organes de désarmement des Nations Unies. Le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, M. Qian Qichen, parlant au cours du débat général de la quarante-septième session (A/47/PV.8), a déjà fait des commentaires très détaillés à ce sujet, mais je voudrais souligner maintenant que la réforme, comme on l'appelle, doit être propice au maintien de la paix, à la sécurité et au développement, parce que la réforme concerne tous les Etats Membres des Nations Unies et non pas seulement un petit groupe de pays. La réforme doit être appuyée par tous les Membres de l'Organisation et être comprise par eux.

Je voudrais aussi faire remarquer que la réforme et la rationalisation sont nécessaires, mais qu'il ne s'agit pas d'une question qui sera réglée une fois pour toutes et qui rencontrera le succès du jour au lendemain; il s'agit d'un travail continu et de longue haleine. Nous devons avancer avec prudence. Mais nous ne devons pas non plus être trop conservateurs et nous reposer sur nos lauriers. Nous ne pouvons pas espérer tout faire d'un seul coup. Quand nous cherchons à effectuer des réformes dans les organes de désarmement, l'important est d'en faire une évaluation fondamentale objective et globale. De la sorte, nous pourrions apporter des réformes très précises qui permettront de s'attaquer véritablement aux problèmes qui se posent.

Nous devons également nous demander s'il convient de faire des opérations graves sur des organismes relativement bien portants. Au cours des 50 dernières années, où tant de changements se sont produits sur la scène internationale, la Charte des Nations Unies n'a pas été modifiée. Les objectifs, les principes et le rôle de l'ONU n'ont pas été modifiés : la pratique des Nations Unies a une certaine continuité. Nous ne pouvons être d'accord sur tout ce qui a été fait, mais nous ne pouvons non plus tout désapprouver.

Je suis très heureux de dire que j'ai entendu aujourd'hui beaucoup de propositions très constructives faites par de nombreuses délégations et je voudrais à mon tour faire une proposition de caractère procédural, tendant à ce que le Secrétariat reprenne les propositions et points de vue les plus

M. Hou Zhitong (Chine)

importants avancés par les délégations aujourd'hui, les groupe et fasse distribuer ce recueil aux délégations pour qu'elles puissent y réfléchir davantage. Si possible, j'aimerais que nous ayons d'autres séances de cette nature afin de poursuivre nos consultations et de permettre ainsi à tous les organes qui s'occupent de désarmement de jouer pleinement le rôle qui leur revient.

M. SUH (République de Corée) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République de Corée, je tiens à vous remercier d'avoir convoqué cette réunion spéciale de la Première Commission pour examiner le rapport du Secrétaire général "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7).

Comme le titre du rapport l'indique, cette nouvelle période nous a fourni de nouvelles possibilités et de nouveaux espoirs de réaliser des progrès dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement. De toute évidence, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans sa déclaration à la Première Commission lors de sa 18e séance, le désarmement doit être identifié comme l'un des fondements d'un monde pacifique. Cependant, nous devons également reconnaître que pour établir ce fondement essentiel, la coopération sincère de tous les membres de la communauté internationale est indispensable.

A l'inverse, si aucun pays n'est prêt à laisser de côté ses intérêts égoïstes au bénéfice de tous, si aucun engagement authentique ne remplace l'usage de la rhétorique et de mots vides de sens, alors nos efforts auront été faits en pure perte. Si les positions prises de longue date pendant la période de la guerre froide ne s'adaptent pas à cette période de l'histoire très différente, si l'on ne permet pas à de nouvelles perspectives et de nouveaux points de vue objectifs d'influencer les travaux de l'Organisation, nos efforts seront voués à l'échec dès le début.

M. Suh (Rép. de Corée)

Vu la nature critique et peut-être évasive de l'occasion qui nous est offerte, les rapports récents du Secrétaire général viennent en temps opportun et sont importants. Les "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7) et l'"Agenda pour la paix" (A/47/277) ont donné un élan aux ajustements nécessaires pour permettre aux Nations Unies de s'adapter avec succès à un monde complètement différent de celui qui existait il y a seulement quelques années.

Dans son rapport sur la réglementation des armements et le désarmement, le Secrétaire général nous a fait part de plusieurs concepts qui suscitent réflexion - intégration, mondialisation et revitalisation - et qui méritent d'être examinés en détail.

Premièrement, il a élargi le concept de la sécurité internationale en soulignant les liens existant entre le désarmement et la paix et la sécurité d'une part, et entre le désarmement et le progrès socio-économique, d'autre part. Comme le rapport l'indique,

"Le désarmement, l'organisation d'un nouveau système de relations internationales et l'amélioration des conditions économiques devraient être considérés comme des mesures complémentaires qu'il faudrait, dans la mesure du possible, mettre en oeuvre de manière coordonnée."

(A/C.1/47/7, par. 10)

Cet accent mis sur la relation existant entre les causes sous-jacentes de l'instabilité et l'accumulation d'armes est un concept dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. En conséquence, nous nous félicitons de l'accent qu'a mis le rapport sur l'intégration entre la paix et la sécurité et la restructuration d'un nouveau système de coopération internationale.

Deuxièmement, le Secrétaire général a reconnu l'importance des accords régionaux en tant que réseaux appropriés pour l'application d'une réglementation des armements et l'instauration de mesures de confiance. Comme nous ne l'avons vu que trop souvent, la fin de la guerre froide - dont nous nous sommes par ailleurs félicités - a déclenché toute une série de conflits régionaux dans le monde entier, posant ainsi de nouvelles menaces aux possibilités fragiles d'établissement de la paix. Les méthodes d'approches régionales doivent donc être renforcées, l'exemple des grandes puissances

M. Suh (Rép. de Corée)

militaires devant être maintenant suivi par la communauté internationale. Nous partageons pleinement l'idée du Secrétaire général que l'adoption d'approches régionales et sous-régionales peut renforcer le processus de réduction des armements à l'échelle mondiale. En fait, l'importance de l'approche régionale non seulement peut mais doit aller de pair avec la méthode d'approche mondiale traditionnelle.

Dans la conclusion de son rapport, le Secrétaire général a mis l'accent, avec beaucoup de clairvoyance, sur toute une série entièrement nouvelle de problèmes qu'il qualifie de "postérieurs au désarmement", notamment ce qu'il a appelé le "nouveau dispositif". Nous pensons qu'à la lumière des nombreuses incidences qu'auront ces nouveaux problèmes sur les efforts de désarmement actuels et futurs, ils méritent d'être examinés en détail par les Etats Membres aussitôt que possible.

La balle est maintenant dans le camp des Etats Membres. Ma délégation partage pleinement l'idée que

"le moment est venu de passer de discussions exploratoires à l'action pratique" (A/C.1/47/7, par. 45),

dans la conviction que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas devenir une impasse mais un lieu où l'on entretient l'espoir et l'inspiration.

A cet égard, les suggestions faites en vue de réexaminer la question de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide dans un contexte plus global, là où cela s'impose, méritent d'être étudiées très positivement, notamment dans l'optique du rapport du Secrétaire général.

M. WISNUMURTI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général de l'importante déclaration qu'il a faite afin de présenter le rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, de l'intéressante déclaration qu'il a faite un peu plus tôt.

Ma délégation a lu avec attention et intérêt le rapport du Secrétaire général sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide publié au cours de la Semaine du désarmement. Nous avons noté les nombreuses propositions que le rapport contient. Leur exécution aura des incidences à vaste portée pour tous les Etats Membres. Ces propositions méritent donc un examen très attentif dans le contexte plus large de la promotion de nos efforts collectifs dans le domaine du désarmement et de la sécurité. Voilà pourquoi ma délégation voudrait présenter quelques observations préliminaires tout en se réservant de faire ultérieurement des commentaires plus détaillés.

Ma délégation reconnaît volontiers qu'une stratégie plus efficace s'impose pour entamer le processus de réduction et d'élimination des armements et pour renforcer progressivement la sécurité internationale. A n'en pas douter, il s'agit là d'une relation complexe et multiforme qui touche directement le problème de l'harmonisation des préoccupations les plus vives et les plus fondamentales et les intérêts à long terme vitaux de la communauté mondiale. Elle peut être mise en lumière, tout d'abord, en reconnaissant que l'accumulation d'armes, l'apparition de nouveaux systèmes d'armes et le perfectionnement des systèmes existants et leur prolifération ont mené à un climat de rivalité, de tension et d'appréhension. Ensuite, le progrès en matière de désarmement élargirait considérablement les perspectives de coopération internationale, en particulier en encourageant les relations politiques et économiques, et accroîtrait le respect des principes d'indépendance nationale et de souveraineté, d'égalité et du droit des nations de décider de leur propre destin. Enfin, le désarmement faciliterait également la solution d'un certain nombre de problèmes difficiles, au coeur desquels se trouve l'interaction entre sécurité, désarmement et développement.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Les progrès en matière de désarmement sont donc une condition sine qua non du renforcement de la sécurité sous tous ses aspects, y compris les aspects non militaires. Réciproquement, la question de la sécurité, au sens étroit du terme, se trouve au coeur même du processus de désarmement et ce rapport est en grande partie déterminé par le caractère intense et envahissant qui a longtemps été celui de la course aux armements.

Pour sortir de ce qui semble être un cercle vicieux, il faudrait traiter en même temps du désarmement et de la sécurité internationale. Des mesures spécifiques prises dans l'un de ces domaines constitueraient le préalable de mesures spécifiques dans l'autre. Le parallélisme et la coordination des mesures dans ces deux domaines représentent le seul moyen logique et pratique de chercher une solution au problème. Cette méthode ne suppose, et ne saurait supposer, aucune rigidité car certaines mesures de désarmement n'exigent pas nécessairement que soient prises en même temps des mesures à caractère politique ou juridique afin de renforcer la sécurité internationale. Toutefois, d'autres mesures de désarmement ne peuvent être mises en application en l'absence de dispositions politiques et juridiques adoptées en même temps pour renforcer la sécurité. Plus les mesures de désarmement sont à vaste portée et militairement importantes, plus il est nécessaire de les coordonner avec des mesures propres à renforcer la sécurité internationale.

La corrélation entre le désarmement et la sécurité internationale est à la base même d'un grand nombre de problèmes soulevés par le progrès en matière de réduction des armements et de maintien de la paix et de la sécurité. En dernière analyse, le coeur du problème est de parvenir à un accord sur les modalités propres à assurer la sécurité des Etats à des niveaux de plus en plus réduits d'armements classiques et en présence d'une élimination totale des armes nucléaires. Cela exigerait la réglementation, la limitation et la réduction mutuelles des armements, de même que l'application des dispositions de sécurité collective de la Charte.

Nous ne partageons pas l'idée que les questions de stabilité stratégique et de vérification posent des problèmes insurmontables du point de vue du désarmement nucléaire. Les doctrines nucléaires ont perdu leur pertinence et leur applicabilité dans la période de l'après-guerre froide et des progrès décisifs ont été réalisés dans le domaine de la vérification, des clauses à ce

M. Wisnumurti (Indonésie)

sujet figurant maintenant dans les textes pour assurer le respect des accords. Il suffit de se rappeler que c'est l'absence de volonté politique plutôt que les questions de vérification - qui avaient été résolues depuis longtemps grâce aux nouvelles capacités technologiques - qui a empêché la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En tant que signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Indonésie reconnaît la nécessité cruciale de maintenir un régime viable de non-prolifération malgré ses défauts et le caractère asymétrique de ses obligations. Mais nous ne pouvons pas non plus ignorer le fait que certains Etats dépositaires ne se sont pas fidèlement conformés aux obligations du Traité. Voilà pourquoi, plutôt qu'une prolongation inconditionnelle et indéfinie du Traité, il conviendrait de déterminer sa longévité par une nouvelle évaluation de son fonctionnement, surtout en ce qui concerne la disponibilité de matières, de matériel et de technologie nucléaires à des fins pacifiques sur une base garantie.

Le rapport préconise également des accords multilatéraux de désarmement à appliquer aux niveaux mondial, régional et sous-régional. L'Indonésie estime que ces approches devraient se compléter et se renforcer les unes les autres. Les progrès à chacun de ces niveaux contribueraient à accroître la sécurité de tous les Etats. Cependant, les efforts de désarmement entrepris dans une région ne peuvent être séparés des efforts de désarmement d'autres régions ni de ceux entrepris à l'échelle mondiale, surtout s'ils font intervenir les grandes puissances. En même temps, il n'est pas possible de soumettre à une compartimentalisation régionale les efforts menant à l'objectif final du désarmement général et complet, où chacune des régions déciderait de ce qui peut ou ne peut pas être fait, car cette manière de faire risquerait de dénaturer les efforts mondiaux de désarmement et pourrait avoir pour effet de déséquilibrer la sécurité tant pour les Etats de la région que par rapport aux Etats extrarégionaux.*

* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Le rapport demande que le Conseil de sécurité s'intéresse davantage aux questions de désarmement et cite à cet égard les dispositions pertinentes de la Charte. Mais il y a une omission flagrante : la référence à l'Article 11 de la Charte relatif au rôle de l'Assemblée générale dans la formulation de principes régissant le désarmement et la réglementation des armements.

Tous les Etats Membres ont un intérêt vital dans le succès des négociations sur le désarmement et ils ont le devoir de contribuer aux efforts de limitation des armements. A notre très vive déception, toutefois, la Conférence du désarmement n'a pu, jusqu'à maintenant, s'acquitter efficacement de ses responsabilités en ce qui concerne les questions auxquelles la priorité la plus élevée avait été conférée. Il n'est plus possible de la réduire à un organe de simple débat sur les questions nucléaires : la Conférence du désarmement devrait plutôt entamer des négociations, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sur les questions touchant le désarmement nucléaire.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés a abordé les questions de désarmement et de sécurité en se fondant sur certains principes fondamentaux. Premièrement, l'objectif consistant à rechercher une sécurité unilatérale par les armements est une illusion dangereuse. Deuxièmement, les objectifs politiques ne peuvent plus être atteints par des moyens militaires. Troisièmement, l'intensification de la puissance militaire s'apaise plutôt qu'elle ne renforce la sécurité. Quatrièmement, ni les améliorations qualitatives ni les additions quantitatives aux armements n'ont diminué la vulnérabilité d'un Etat, ni mené à une sécurité absolue. Cinquièmement, la sécurité ne peut être recherchée au détriment d'autres pays mais doit l'être de concert avec eux. Sixièmement, un monde exempt d'armes nucléaires, qui seul peut assurer la survie de l'humanité est la responsabilité collective de toutes les nations.

Ces principes ont été affirmés avec force à la Dixième Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Jakarta en septembre dernier. Sur la base de ces considérations, bon nombre de pays non alignés se sont engagés à assurer l'application effective des dispositions de sécurité collective contenues dans la Charte.

L'environnement international, déjà changé et toujours fluctuant, offre des possibilités sans précédent, ainsi que des défis, à la coopération entre nations. La nécessité d'intégrer le désarmement et la sécurité, la

M. Wisnumurti (Indonésie)

mondialisation des efforts de désarmement et la relance de ces efforts dont parle le rapport figurent parmi ces nouvelles possibilités. Ma délégation étudiera les diverses propositions et approches qui pourraient contribuer aux intérêts collectifs de tous les Etats.

J'achèverai cette déclaration en disant que la proposition de la Bulgarie de faire distribuer le rapport du Secrétaire général comme publication séparée mérite notre appui.

M. AZIKIWE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Nigéria accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide". Le document complète le rapport "Agenda pour la paix", notamment parce qu'il se concentre sur le désarmement, élément clef de tout examen des questions concernant la paix et la sécurité internationales.

Le désarmement a toujours été un point important dans toute organisation s'occupant de sécurité politique. C'est un élément vital dans l'établissement de la confiance et c'est un instrument permettant de consolider et d'assurer la paix. Bien que la guerre froide soit terminée, un bon nombre des armes qui ont été accumulées au cours de cette période sont encore là et sont encore exportées et utilisées dans des conflits régionaux.

Le Nigéria pense que le désarmement ne doit pas seulement continuer d'être considéré comme la question la plus importante, mais son caractère particulier et distinct doit être maintenu et renforcé. En fait, maintenant plus que jamais, les questions prioritaires définies au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ont leur importance et nous devons poursuivre nos efforts aux niveaux national, régional et mondial afin de parvenir à l'objectif ultime d'un monde plus sûr.

Dans la poursuite de cet objectif, nous devons continuer à nous concentrer sur les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Nous devons aller de l'avant de manière décisive pour réaliser un traité d'interdiction complète des essais. Cela assurera la continuité du régime du Traité de non-prolifération.

Nous devrions également consacrer de l'attention aux armes classiques, en particulier aux transferts de ces armes dans les régions de tension et de conflit. Les producteurs d'armes ont l'obligation morale de se limiter dans leurs ventes d'armes. Les éléments positifs dans les relations internationales au cours des cinq dernières années ont soulevé des questions sur la façon dont est conduite la diplomatie internationale. En particulier, des questions ont été posées sur la viabilité et la vitalité du dispositif de désarmement établi au cours de la période de la guerre froide. Le Nigéria

M. Azikiwe (Nigéria)

pense que si le dispositif de désarmement pourrait effectivement être affiné pour tenir compte des changements intervenus depuis la fin de la guerre froide, il faut prendre soin de ne pas démanteler ce dispositif. Nous pensons que la Commission devrait pouvoir délibérer en détail sur tous les changements proposés dans le dispositif de désarmement.

Le coût de la paix est énorme, mais il est insignifiant par rapport au coût de la guerre. Le désarmement est un instrument de paix. Les dépenses consacrées au désarmement sont donc un investissement pour la paix. C'est la raison pour laquelle la délégation nigériane demande résolument un financement adéquat pour les questions liées au désarmement, telles que les mesures de confiance régionales et les projets visant directement la non-prolifération des armes de destruction massive.

M. CHANDRA (Inde) (interprétation de l'anglais) : En tant que pays qui a toujours été l'un des premiers à défendre la cause du désarmement, l'Inde examinera sérieusement le rapport du Secrétaire général. Nous sommes très sensibles à l'effort qu'il a fait pour mettre en relief cette question dans le contexte de l'après-guerre froide. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Petrovsky, de son exposé et de sa présence.

Le rapport contient beaucoup d'éléments qui peuvent être acceptés d'emblée. Parmi ceux-ci nous relevons :

Premièrement, l'idée que, bien que la guerre froide soit finie, le désarmement garde toute sa pertinence du point de vue de la sécurité internationale, le monde restant un lieu dangereux.

Deuxièmement, l'idée que tous les Etats devraient participer au processus de désarmement.

Troisièmement, les méthodes d'approche mondiale et régionale ont un rôle à jouer dans la limitation des armements, mais les types de propositions adoptées dans une région ne sont pas nécessairement applicables à une autre. A ce sujet, il nous faut prendre note des caractéristiques particulières et des préoccupations de sécurité propres à chaque région. Nous devons également exercer la prudence voulue lorsqu'il s'agit de définir les régions.

Quatrièmement, notre objectif devrait être ni plus ni moins l'élimination complète des armes nucléaires et il devrait y avoir une interdiction complète

M. Chandra (Inde)

des essais nucléaires dans ce but. En fait, c'est la raison pour laquelle l'Inde a toujours préconisé qu'il soit donné à la Conférence du désarmement mandat de négocier à ce sujet.

Cinquièmement, les processus de négociation multilatéraux conservent leur importance et leur pertinence.

Sixièmement, des préoccupations ont été formulées quant aux problèmes touchant les transferts d'armes.

Une préoccupation plus grande encore, à notre avis, est suscitée par le lien entre les transferts illicites d'armes et les activités de terrorisme parrainées par des Etats et dirigées contre d'autres pays. Le terrorisme, surtout de cette nature, est devenu une menace inquiétante à la stabilité et à la sécurité des Etats. Le désarmement régional ne peut vraiment aboutir que si tous les Etats visés remplissent les obligations que leur impose le droit international et s'abstiennent d'organiser, de provoquer et de soutenir des actes de terrorisme dirigés contre d'autres Etats ou de participer à de tels actes.

Quant aux approches en matière de lutte contre la prolifération, nous estimons qu'il ne faut pas qu'il en résulte une division du monde entre privilégiés et déshérités. C'est là la raison pour laquelle nous préconisons que, plutôt que de prolonger indéfiniment le Traité de non-prolifération sans aucune condition, nous devrions le réexaminer et l'améliorer, le rendant plus équitable entre Etats nucléaires et Etats non nucléaires pour en faire un instrument permettant de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires, aboutissant ainsi à un monde sans armes nucléaires et sans violence.

A ce jour, le désarmement n'est pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Avant de songer à élargir son ordre du jour, nous devrions veiller à ce que toute décision émanant du Conseil soit l'effet d'un consensus entre les Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que l'on accorde la priorité à la démocratisation du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies. Le Conseil doit bénéficier de la confiance de tous les Etats Membres, car ce n'est qu'ainsi que ses décisions seront crédibles.

M. Chandra (Inde)

Ce ne sont là que quelques observations préliminaires. Le rapport contient beaucoup d'idées de vaste portée. Nous devons donc lui consacrer une étude et une attention beaucoup plus poussées. Je crois qu'il ne serait pas inutile, qu'après ces délibérations, le rapport soit examiné en profondeur dans les instances de désarmement ainsi qu'entre les parties et groupes intéressés. J'appuie donc la proposition faite par le représentant de la Chine qui a demandé que soient regroupées et diffusées dans un document les nombreuses suggestions et idées utiles entendues ici aujourd'hui.

M. ERRERA (France) : Le représentant du Royaume-Uni s'étant exprimé ce matin au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais la richesse des interventions qui se sont succédé depuis ce matin et le contenu de certaines d'entre elles m'ont encouragé à ajouter quelques brefs commentaires.

D'abord, pour dire que nous voyons à quel point ce débat est utile, combien il est sain, combien il démontre la vitalité de la Première Commission et souligne la clairvoyance de son président. Je crois que ce débat montre également l'esprit de responsabilité des Etats Membres et leur volonté de répondre de façon appropriée aux mutations que nous voyons devant nous. De ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que le rapport du Secrétaire général, la présentation qu'il en a faite lui-même, l'intervention que le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a faite ce matin, viennent stimuler, aiguillonner notre réflexion commune, et nous sommes certainement très reconnaissants à M. Petrovski de consacrer un temps important à nos débats, compte tenu de son emploi du temps, dont nous savons qu'il est particulièrement chargé.

Je ne m'appesantirai pas sur le fond des suggestions et des idées qui sont dans le rapport du Secrétaire général : cela nous paraîtrait trop prématuré. Je voudrais dire simplement un mot sur l'objectif que nous visons et sur les moyens avec lesquels nous devrions l'atteindre. L'objectif est, à notre sens, de faire en sorte que ce mouvement de réforme, de réflexion, de restructuration que commandent les nouvelles données de la situation de la sécurité internationale soit mené de façon ordonnée, transparente et réaliste.

Oui, le désarmement n'est certainement plus ce qu'il était, c'est-à-dire isolé des réalités, abstrait, sans substance. Cela, c'était le passé. Oui, le désarmement est devenu une réalité et précisément en devenant une réalité, il doit de plus en plus intégrer de nouveaux paramètres, de nouveaux aspects que sont la non-prolifération des armes de destruction massive, les mesures de confiance, la sécurité régionale, la transparence. Tout cela, je crois, fait partie de notre patrimoine intellectuel commun aujourd'hui. Et de ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que l'an dernier, dans sa résolution 46/36 L, l'Assemblée générale ait confié à la fois au Secrétariat

M Errera (France)

des Nations Unies et, dans d'autres domaines, à la Conférence du désarmement, un certain nombre de missions distinctes mais complémentaires en ce qui concerne la transparence en matière d'armements. La question est naturellement : comment parvenir à une organisation intelligente des compétences actuelles qui réponde à cet objectif? Telle est bien notre question.

Il est évident que les différents responsables, les différentes entités compétentes en matière de désarmement ont déjà lancé une réflexion. La Commission du désarmement a commencé à se réformer il y a deux ans et nous avons pu, l'an dernier, commencer à voir les fruits de cette réforme. Nous venons de dire que le Secrétaire général vient de lancer, dans son rapport, un certain nombre d'idées nouvelles. La Première Commission - et je crois que nous devons nous en féliciter - a commencé à rationaliser ses travaux, et je remercie à nouveau l'Ambassadeur Elaraby pour avoir lancé ses réunions d'"Amis du Président" où, sur ce sujet, les idées peuvent être échangées à titre à la fois amical et utilitaire.

Et puis, comme chacun le sait, la Conférence du désarmement, forte de son succès sur la Convention d'interdiction des armes chimiques, s'est engagée dans un processus de réflexion et de réforme de son ordre du jour, de sa composition et de ses méthodes de travail. Nul doute que, comme l'a indiqué l'autre jour le Président de la Conférence du désarmement, ce processus est important, et nous pensons que le moment venu, les décisions qui seront prises par la Conférence du désarmement seront portées à la connaissance du Bureau du Secrétaire général.

Je ne voudrais pas oublier non plus que le Conseil de sécurité, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, a, le 31 janvier dernier, à une réunion au sommet, défini et établi un certain nombre d'idées tout à fait nouvelles en matière de désarmement et de non-prolifération.

Il nous semble que ces différents processus doivent s'enrichir si le monde est devenu plus divers, s'il est devenu moins centralisé. Je pense que c'est une raison supplémentaire pour nous de nous garder de toute construction trop globale, de toute conception trop abstraite, ou de tout risque de centralisation excessive, qui ne tiendrait pas compte de cette diversité.

M. Errera (France)

En d'autres termes, nous devons prendre garde à ce que ce mouvement de réforme important et nécessaire soit mené à bonne fin. Pour mener à bien cette entreprise, nous aurions, dans un monde idéal, besoin de temps. Comme cela a été indiqué ce matin par l'Ambassadeur du Mexique, le temps nous presse et donc le temps nous manque, et donc nous ne pouvons pas, raisonnablement, envisager un processus tel que celui qui a conduit à une session extraordinaire de l'Assemblée générale.

M. Errera (France)

Nous n'avons pas le temps, malheureusement, de décider une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous savons tous que cela prendrait du temps et beaucoup d'efforts, alors que pendant cette période, il nous faut rapidement aboutir à un certain nombre de décisions.

Telle est la raison pour laquelle, et ce sera ma conclusion, nous souhaiterions souligner deux points. En premier lieu, nous souhaitons soutenir la proposition faite par l'Ambassadeur du Mexique et l'Ambassadeur du Pakistan visant à réunir au début de l'année prochaine, au mois de février ou au mois de mars, pour une courte période, une session extraordinaire de la Première Commission, précisément pour débattre de ces différents problèmes et pour que les décisions et les réflexions de chacun puissent être mises sur la table et être la base d'un certain nombre d'évolutions. En deuxième lieu, et je terminerai par là, je crois qu'il serait utile pour notre propre processus de réflexion, et notamment pour ceux d'entre nous qui sont membres de la Conférence du désarmement, que le rapport du Secrétaire général puisse être communiqué comme document officiel à la Conférence du désarmement afin que celle-ci puisse prendre en considération son important contenu dans son processus de réflexion et de décision.

M. SERVAIS (Belgique) : Monsieur le Président, je salue la présence du Secrétaire général adjoint Vladimir Petrovsky, à l'occasion de la discussion du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la réglementation des armements et le désarmement et je vous suis reconnaissant d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion.

Tout en m'exprimant à titre personnel, je crois de mon devoir en tant que Président de la Conférence du désarmement de faire part à la Commission des préoccupations éprouvées par bon nombre de membres de la Conférence du désarmement à propos de rumeurs, d'opinions, de confidences exprimées à diverses occasions à propos de l'exercice de réflexion en cours au sein de diverses instances du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la problématique du désarmement en général et des relations entre la Première Commission, la Conférence du désarmement, et la Commission des Nations Unies pour le désarmement en particulier.

M. Servais (Belgique)

Comme Président de la Conférence du désarmement, je tiens à réaffirmer son statut original et sa compétence exclusive en tant qu'instance de négociation. Les mots "rationalisation et réorganisation" ont des résonances et des implications auxquelles la Conférence du désarmement est très attentive. Elle est bien consciente de la nécessité d'adapter ses ambitions et ses méthodes de travail à l'évolution de la situation internationale, et elle est également très attentive aux suggestions que vous avez exprimées, Monsieur le Président, la semaine dernière lors de la réunion informelle des Amis du Président. La question des relations entre les diverses instances compétentes en matière de désarmement revêt une importance tant politique que technique. Il faut avoir à l'esprit que chacune de nos institutions comporte des attributions et une composition spécifiques, et que le mécanisme de prise de décisions est propre à chacune d'elles. Une réflexion approfondie démontrera sans doute qu'une mise au point des mécanismes suffira pour en assurer le fonctionnement harmonieux. Veillons à la lubrification des engrenages avant de changer le moteur. S'il importe de ne pas rester prisonniers des schémas du passé, il est tout aussi essentiel de préserver et de maintenir en fonction les instruments qui ont fait la preuve de leur efficacité. Je crois que c'est là le sens du message contenu dans l'important rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide.

M. FOUATHIA (Algérie) : Permettez-moi tout d'abord de dire combien la délégation algérienne est reconnaissante au Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", qui nous a été présenté à l'occasion de la Semaine du désarmement de cette année. Je saisis cette occasion pour dire combien ma délégation est heureuse de cette possibilité qui nous est offerte de procéder à un échange de vues qui nous permettra, j'en suis convaincu, d'orienter la réflexion et le débat sur l'avenir de l'oeuvre du désarmement à la suite du nouveau climat né des récents bouleversements que connaît la communauté internationale.

Je saisis également cette occasion pour saluer la présence parmi nous de M. Petrovsky.

M. Fouathia (Algérie)

De prime abord, la délégation algérienne voudrait saluer les efforts que fait le Secrétaire général pour orienter l'action des Nations Unies vers la concrétisation des objectifs inscrits dans la Charte et l'assurer par voie de conséquence de son plein soutien.

Ma délégation souhaite apporter aujourd'hui quelques remarques préliminaires au sujet de ce rapport, étant entendu que ce document, dont nous tenons à souligner l'importance, est encore à l'étude au niveau des organes compétents de mon pays.

Au plan de la forme, ce document représente à nos yeux une approche incontestablement novatrice de la question du désarmement, car on tient compte désormais de certains aspects connexes de la problématique. Cette approche se veut également globale dans la mesure où elle tend à éviter de compartimenter les questions ayant un lien évident, comme ce fut le cas jusqu'ici. Enfin, cette approche aura certains mérites, dont notamment l'objectivité dans l'évaluation des données complexes de la situation en matière de désarmement.

Toutefois, je dois dire ici que, compte tenu de l'importance que revêt à nos yeux le domaine du désarmement, nous aurions certainement préféré voir ce document publié simultanément avec le rapport intitulé "Agenda pour la paix", à défaut de son incorporation pure et simple au sein de ce même rapport, afin de mieux faire ressortir la corrélation entre les questions du désarmement et les exigences de la diplomatie préventive. En outre, cette initiative du Secrétaire général a été rendue publique à un certain stade des travaux de la Première Commission au cours de la présente session, et il ne nous semble pas que l'on ait ainsi tenu compte de toutes les considérations d'ordre pratique, et notamment de temps, afin de permettre un plus large échange de vues entre les différentes délégations intéressées. Enfin, nous aurions souhaité disposer de plus de temps pour nous permettre d'entamer une réflexion approfondie sur des aspects aussi importants que ceux qui touchent à un domaine aussi sensible que celui du désarmement et de la sécurité.

Parmi d'autres observations de forme que nous voudrions faire aujourd'hui figurent celles touchant au rôle de chacun des organes compétents en matière de désarmement. C'est ainsi que nous notons, comme le rapport le préconise, certaines démarches qui s'inscrivent en porte-à-faux avec la Conférence du

M. Fouathia (Algérie)

désarmement comme seul organe multilatéral de négociation disposant d'un ordre du jour propre et d'un mandat de négociation spécifique. C'est donc à l'Assemblée générale que revient la tâche principale de recommander à la Conférence une démarche spécifique, comme le prévoit le projet de résolution portant la cote A/C.1/47/L.28/Rev.1, qui a été introduit hier par l'Ambassadeur Servais, de la Belgique.*

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Fouathia (Algérie)

S'agissant du fond, ce rapport nous semble contenir un certain nombre d'idées auxquelles nous souscrivons pour ce qu'elles représentent comme gage de succès de l'oeuvre du désarmement elle-même.

C'est ainsi que nous notons avec intérêt la recommandation du Secrétaire général d'intégrer le désarmement dans l'agenda pour la paix et la sécurité internationales, tout en soulignant la relation entre les problèmes dans ce domaine et les questions d'ordre politique et économique dont il faut désormais tenir compte. Nous partageons également ses préoccupations en ce qui concerne la menace des armes de destruction massive, les risques de prolifération des armes et l'accroissement des dépenses militaires dû parfois aux besoins de sécurité légitimes non satisfaits dans certaines régions du monde. Par contre, les solutions préconisées méritent davantage de clarification. De même, il nous paraît illusoire de vouloir asseoir une paix juste et durable sur une base aussi réfutable que celle qui aurait reposé sur des notions aussi problématiques que celle de l'imposition de la paix. Nous estimons, pour notre part, que pour être durable, la paix devrait plutôt faire l'objet d'un processus librement négocié, et cela est d'autant vrai s'agissant des mesures de désarmement.

S'agissant de la mondialisation du désarmement, nous sommes aussi convaincus du rôle particulier que l'Organisation des Nations Unies peut être appelée à jouer pour favoriser, au niveau des régions, l'avènement de conditions propices aux mesures spécifiques de désarmement, étant entendu que de telles mesures ne sauraient être conçues isolément du contexte mondial ni encore moins de la capacité destructrice des armes. Chaque région ayant ses propres spécificités, il convient, par conséquent, d'en tenir compte dans toute évaluation, en particulier pour dégager les effets néfastes dus surtout à l'accumulation des armes de destruction massive plutôt qu'à l'accumulation des armes classiques.

En abordant la revitalisation de l'oeuvre du désarmement, nous serions plutôt enclins à croire que, s'il est vrai que certains instruments juridiques multilatéraux en la matière ont permis une certaine stabilité, d'autres nous paraissent malheureusement avoir consacré une situation de déséquilibre de fait s'agissant des obligations de chacun, où, de plus, même certains engagements librement contractés au départ ont été négligés.

M. Fouathia (Algérie)

Concernant les armes de destruction massive, il y a lieu d'établir le constat que le processus de négociations bilatérales, s'il a permis certaines coupes dans les arsenaux centraux, n'a malheureusement pas encore impliqué d'autres puissances nucléaires. De plus, ces initiatives devraient, à notre avis, être renforcées par l'interdiction de tous les essais nucléaires comme mesure complémentaire pour enrayer la mise au point de nouveaux systèmes d'armes. Bien que les moratoires soient considérés comme des mesures susceptibles d'ouvrir graduellement la voie à une interdiction totale des essais nucléaires, elles ne sauraient, à notre avis, se substituer à la conclusion d'un instrument juridique contraignant en la matière, et surtout vérifiable. Quant à la Convention sur les armes chimiques ainsi que celle portant sur les armes biologiques, elles nous paraissent être des compléments plutôt que des éléments indispensables aux efforts pour régler le problème de toutes les armes de destruction massive, dont les armes nucléaires, qui doivent bénéficier de la plus grande attention.

S'agissant de la lutte contre la prolifération des armes, l'on ne saurait la concevoir comme un objectif prioritaire sans prétendre l'appliquer de façon rigoureuse et sans exclusive, comme le souligne si justement le rapport. En matière de non-prolifération nucléaire, nous tenons à faire observer, à regret d'ailleurs, que tous les éléments fondamentaux de la problématique n'ont pas été mentionnés. C'est pourquoi nous souhaitons avoir un complément d'effort de réflexion dans ce domaine qui permettra la prise en considération de tous les aspects du problème.

En considérant les transferts d'armes, il nous paraît difficile d'établir, sans préjudice pour la sécurité légitime des Etats, des indices objectifs permettant de mesurer à partir de quel niveau ces transferts deviennent excessifs, ni encore moins l'organe qui sera habilité à établir ce constat.

En matière de transparence dans le domaine des armements, les mêmes griefs invoqués pour les transferts s'y appliquent en plus de la difficulté de voir contrariés les efforts visant la non-prolifération. Cela peut conduire, malheureusement, à l'adoption de mesures imprégnées d'arbitraire, en plus de ce que cela peut impliquer comme atteinte à la souveraineté des Etats. Quant au Registre prévu pour les transferts d'armes, son fonctionnement ne serait

M. Fouathia (Algérie)

effectivement assuré sans une participation universelle, effective et honnête qui toucherait tous les aspects liés aux armes et à toutes les catégories d'armes. C'est seulement ainsi qu'une réelle franchise et une véritable transparence auront atteint effectivement leur objectif réel, dont le renforcement de la confiance, d'abord au niveau régional, en tenant compte également des spécificités de chaque région, et ensuite au niveau mondial.

En abordant le rôle des différents organes des Nations Unies dans un domaine aussi complexe que celui du désarmement, je me dois de réaffirmer notre attachement au respect des prérogatives de chacun des organes, lequel devrait se traduire, à notre avis, par un juste équilibre qui tiendrait compte cependant du rôle important de l'Assemblée générale.

Enfin, s'agissant des réalités et des priorités, il ne me paraît pas nécessaire de rappeler notre appréciation, partagée d'ailleurs par une très vaste majorité d'Etats, à savoir que nous continuons à croire que les réalités de la vie internationale n'ont pas fondamentalement changé et que les priorités en matière de négociation dans le domaine du désarmement demeurent celles qui ont été établies en 1978, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Pour conclure, je voudrais dire que ma délégation est d'avis qu'un groupe ouvert aux Etats intéressés doit être constitué autour de la présidence de la Première Commission, qui aurait pour tâche principale de voir quelle suite devra être donnée à cet important document qui nous commande une réflexion approfondie et des échanges de vues assez fréquents pour nous permettre d'évoluer sur ce terrain des nouveautés avec le maximum de moyens.

La séance est levée à 16 h 35.